



Guide à l'usage des délégations

Soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Date d'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale

Mardi 12 septembre 2017

Débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale¹

Du mardi 19 au lundi 25 septembre 2017

Réunions de haut niveau

Réunion de haut niveau sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles : créer une dynamique de changement

Lundi 18 septembre 2017 ,
de 15 heures à 16 h 30

Réunion plénière de haut niveau convoquée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires²

Mardi 26 septembre 2017

Réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes³

Mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017

Situations d'urgence et dernières informations

Numéro à composer pour obtenir des renseignements dans les situations d'urgence, climatiques ou autres :

212-963-9800

Sites Web :

emergency.un.org
delegatesinfo.un.int

Possibilité de s'abonner pour recevoir des informations pour courrier électronique, texto ou message vocal.

¹ Voir A/INF/72/4/Rev.1.

² Voir résolution 71/71 de l'Assemblée générale.

³ Voir résolution 71/287 de l'Assemblée générale.

Guide à l'usage des délégations

Guide à l'usage des délégations

Soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies



Nations Unies

New York, septembre 2017-septembre 2018

Note

La présente brochure, valable pour toute la durée de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, contient des renseignements de caractère général sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Toute modification devant être apportée à la présente brochure ou toute suggestion la concernant doit être communiquée au Service des affaires de l'Assemblée générale en personne (bureau S-3048), par téléphone (212-963-2337) ou par courrier électronique (muturi@un.org). La brochure peut également être consultée sur le site Internet de l'ONU à l'intention des délégations, deLeGATE (<https://www.un.int/fr/pm/guide-à-lusage-des-délégations>) de même que sur le site Web de l'Assemblée générale (www.un.org/fr/ga/), sous la rubrique Ressources.

Message du Secrétaire général

Le Guide à l'usage des délégations est un outil de référence indispensable, puisqu'il permet de mieux s'y retrouver dans les rouages des organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies et les installations dans lesquelles ils conduisent leurs travaux. Depuis près de 70 ans, il facilite la communication entre les délégations et le Secrétariat et contribue à faire connaître les services offerts par celui-ci au quotidien, de l'accréditation au protocole en passant par la gestion des conférences et les médias.



En cette soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres seront amenés une fois encore à se pencher sur des enjeux qui figurent parmi les plus pressants auxquels la communauté internationale fait face. J'encourage les États Membres à prendre des mesures pour que davantage de femmes et de jeunes fassent partie des délégations. Hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, diplomates chevronnés ou novices, les participants trouveront dans ce guide des informations qui leur seront utiles.

Je tiens à vous exprimer tous mes vœux de succès pour les mois à venir et vous dire que je me réjouis à la perspective de coopérer avec vous pour faire vivre les buts et les principes de l'Organisation.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'António Guterres'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

ANTÓNIO GUTERRES

Avant-propos de la Secrétaire générale adjointe

J'ai l'honneur de présenter le Guide à l'usage des délégations pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Au cours de cette session, l'Assemblée poursuivra les importants travaux qu'elle a engagés comme suite à l'adoption d'un programme historique : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.



En ma qualité de chef du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, j'ai le plaisir de m'entretenir avec des membres de délégations tous les jours. Je sais donc à quel point il importe de regrouper dans un guide pratique et facile à utiliser des informations sur les rouages de l'Assemblée générale, ainsi que sur les services dont peuvent bénéficier les délégations. C'est précisément l'objet de ce guide, qui est publié depuis 1952.

Le Guide à l'usage des délégations est conçu pour aider les représentants, qu'ils soient novices ou chevronnés, à s'y retrouver dans les travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, ainsi que dans les services et les installations connexes mis à leur disposition par l'Organisation. J'espère que les États Membres trouveront ce guide utile pour coordonner leur action avec celle des autres délégations et le Secrétariat, d'autant que de plus en plus de services du Secrétariat sont fournis au moyen de plateformes en ligne. Ce guide n'a pas pour objet de se substituer au Règlement intérieur de l'Assemblée (A/520/Rev.18) ni à la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour (A/72/100), mais plutôt d'apporter des informations complémentaires.

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences s'attache à faire de son mieux pour servir les États Membres et les soutenir dans leurs activités. Je vous souhaite tout le succès voulu dans les délibérations auxquelles vous prendrez part à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Pollard', with a stylized flourish at the end.

CATHERINE POLLARD

Table des matières

Message du Secrétaire général	V
Avant-propos de la Secrétaire générale adjointe	VII
I. Généralités	
Entrée dans l'enceinte du Siège	14
Cartes d'identité ONU et admission aux séances.	15
Département de la sûreté et de la sécurité.	18
Renseignements (numéros de téléphone et de bureau).	20
Guichet d'accueil des visiteurs.	20
Division des services médicaux	20
Service du protocole et de la liaison	21
Pouvoirs des représentants	25
II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes	
L'Assemblée générale et ses grandes commissions	27
Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau	30
Grandes commissions de l'Assemblée générale.	33
Conseil économique et social	38
Autres organes	40
III. Services de conférence	
Service des séances	41
Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre	43
Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables	43
Disposition des places dans les salles de conférence.	44
Journal des Nations Unies	44
Interprétation	45
Procès-verbaux et comptes rendus de séance	47

Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale	49
Documents	50
Centre d'accessibilité	53

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général	55
Conférences de presse	55
Services aux correspondants de presse	55
Information	56
Centre d'actualités	59
Médias sociaux	61
Médias : services et installations	61
Partenariats avec les médias	63
Photographies de l'ONU	64
United Nations Development Business	67
Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies	68
Services à la société civile	68

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Agence de voyages	82
Salon des délégués	82
Salon de repos pour les délégués	83
Restauration	83
Invités de membres des délégations : admission dans les locaux d'invités non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général	86
Considérations générales	88
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	100
École internationale des Nations Unies	101
Organisme de liaison de la ville de New York	103
Cartes de l'ONU	109
Demandes d'utilisation de locaux de l'ONU	109
Installations spéciales pour les personnes handicapées	111

Questions et réponses 113
Index 121

I. Généralités

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies couvre une superficie de plus de sept hectares dans l'île de Manhattan. Il est bordé au sud par la 42^e Rue Est, au nord par la 48^e Rue Est, à l'ouest par la partie de la Première Avenue qui s'appelle maintenant United Nations Plaza et à l'est par l'East River et le Franklin D. Roosevelt Drive. Propriété de l'Organisation, il est territoire international.

Le complexe du Siège est constitué des cinq principaux bâtiments ci-après, qui communiquent entre eux :

- Le bâtiment de l'Assemblée générale, où se trouvent la salle des séances plénières, les salles de conférence 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, E et F, et des bureaux à l'usage du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale.
- Le bâtiment de la Bibliothèque (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la salle de lecture).
- Le bâtiment de l'annexe sud (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la cafétéria, qui sera ouverte provisoirement pendant le débat général).
- Le bâtiment des conférences, édifice long, peu élevé et parallèle au fleuve, aux premier et deuxième étages duquel se trouvent la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil de tutelle et au sous-sol duquel se trouvent les salles de conférence 1, 2, 3, 9, 10, A, B, C et D.
- Le bâtiment du Secrétariat (39 étages), au deuxième étage duquel se tiennent les conférences de presse.

L'entrée des délégués (à proximité de la 45^e Rue Est) donne accès à toutes les salles de conférence, aux salles des conseils qui se trouvent dans le bâtiment des conférences, ainsi qu'à la salle des séances plénières et aux autres salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il y a

également une entrée près des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, à proximité de la 43^e Rue Est.

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent des services de l'ONU :

- DC1, One United Nations Plaza, 787 First Avenue
- DC2, Two United Nations Plaza, 323 East 44th Street
- Immeuble FF, 304 East 45th Street
- Immeuble Albano, 305 East 46th Street
- Immeuble Innovation, 300 East 42nd Street
- Immeuble Falchi, 31-00 47th Avenue, Long Island City (Queens)
- Siège de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), Court Square, 24-01 44th Road, Long Island City (Queens)
- Bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza

Il est conseillé de vérifier auprès des Renseignements (téléphone : 212-963-9999) où se trouve tel ou tel département ou bureau (voir p. 20). Pour passer un appel d'un téléphone de l'ONU à un autre, il suffit de composer le numéro de poste qui commence par 3 ou 7 suivi des quatre derniers chiffres du numéro : pour les numéros ayant le préfixe 212-963, composer le 3 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone, pour ceux dont le préfixe est le 917-367, composer le 7 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone.

Entrée dans l'enceinte du Siège

- **Piétons** : L'entrée piétonne pour les délégations qui se rendent à la salle des séances plénières est située à l'angle de la Première Avenue et de la 45^e Rue Est.
- **Automobiles** : Pour pouvoir entrer et stationner dans l'enceinte du Siège, les automobiles doivent être pourvues des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que de la vignette électronique spéciale de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. (Pour tout complément d'information, voir la rubrique sur le stationnement des véhicules, p. 95.)

Cartes d'identité ONU et admission aux séances

Accréditation des membres des délégations

Les cartes d'identité ONU délivrées aux membres des délégations pour les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et toutes les autres réunions officielles inscrites au calendrier devant se tenir au Siège sont établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité (320 East 45th Street), après autorisation du Service du protocole et de la liaison (212-963-7181). Les demandes d'accréditation pour les membres de délégations qui comptent assister à des réunions temporaires peuvent se faire au moyen du système d'accréditation en ligne « eAccreditation » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Des explications sur le système d'accréditation en ligne et une foire aux questions sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.int/protocol).

Les membres des délégations officielles des organisations intergouvernementales (ayant le statut d'observateur) qui n'ont pas de bureaux à New York doivent suivre la procédure d'accréditation précisée dans les lignes directrices à cet effet (« Accreditation Guidelines for intergovernmental organizations away from New York »), qui peuvent être consultées sur le site Web du Service du protocole et de la liaison, sous l'onglet Réunions (www.un.int/protocol).

Types de carte d'accès et d'identité¹

On trouvera ci-après les différents types de carte d'accès et d'identité qui peuvent être délivrés :

¹ Les cartes des représentants dont la photo est déjà dans le système informatique du Groupe des cartes d'accès et d'identité peuvent être remises à un membre de la Mission sur présentation d'une pièce d'identité. Les cartes délivrées aux conjoints sont du même type que la carte principale. Les représentants dont la photo date de plus de cinq ans doivent se représenter au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité pour en faire refaire une.

- Cartes d'accès « dignitaires » sans photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux chefs d'État ou de gouvernement, aux vice-présidents et aux princes et princesses héritiers et à leurs conjoints.
- Cartes d'accès « dignitaires » avec photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux vice-premiers ministres, aux ministres et à leurs conjoints.
- Cartes de couleur or établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour les chefs de délégation.
- Cartes bleues établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour tous les membres de délégations.
- Cartes protocolaires avec photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison¹.

Pièces exigées par le Service du protocole et de la liaison pour la délivrance de cartes d'identité

Cartes d'accès pour dignitaires et membres de délégations (cartes de couleur bleue ou or)

Les personnes souhaitant obtenir une carte relevant des catégories ci-après peuvent faire une demande au moyen du système « eAccreditation » (<https://delegate.un.int>) et en envoyant au Service du protocole et de la liaison un formulaire d'accréditation dûment rempli, assorti d'une photographie au format passeport :

- a) Chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses héritiers et leurs conjoints (photo non exigée) ;
- b) Vice-premiers ministres et ministres et leurs conjoints (photo en couleur au format jpeg exigée) ;
- c) Membres des délégations officielles.

¹ Il n'est pas délivré de cartes protocolaires pendant la durée du débat général et des réunions de haut niveau, hormis dans des circonstances très exceptionnelles. Ces cartes ne sont pas délivrées pour les réunions inscrites au calendrier du Siègle ni pour les visites du Siègle.

Toutes les demandes doivent être présentées au moins deux jours ouvrables à l'avance pour les formalités d'accréditation et de délivrance des cartes. Il convient de prévoir des délais supplémentaires avant et pendant le débat général et les réunions de haut niveau. La date limite de dépôt des demandes d'accréditation pour le débat de haut niveau (du 19 au 25 septembre) est fixée au **lundi 11 septembre 2017**.

Pour les cartes des catégories a) et b), une lettre émanant de la mission permanente, indiquant le nom et le titre de l'intéressé et spécifiant la durée du séjour et l'objet de la visite, doit être adressée au Chef du Protocole juste avant ou tout de suite après la présentation en ligne de la demande de carte d'identité.

Cartes protocolaires

Marche à suivre pour obtenir une carte protocolaire :

- Une lettre de demande signée par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim, indiquant le nom de l'intéressé, son titre et l'entité dont il relève, ainsi que l'objet de la visite et la durée du séjour, doit être adressée au Chef du Protocole ;
- Une photographie couleur au format jpeg doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : protocolphoto@un.org.
- Les demandes de cartes protocolaires ne passent pas par le système « eAccreditation ».

Accréditation des correspondants de presse

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250, tél. : 212-963-6934, télécopie 212-963-4642) est chargé des services d'accréditation et de liaison pour les représentants des médias – correspondants de presse, de médias en ligne, journalistes de télévision et de radio, photographes, cameramen, etc. Pour les procédures d'accréditation des représentants des médias, consulter la page suivante : <http://www.un.org/fr/media/accreditation/>.

Les missions sont priées de présenter leurs demandes d'accréditation pour les représentants des médias à l'avance au moyen du système en ligne « eAccreditation », qui est accessible depuis le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Pour toute demande d'assistance ou pour coordonner la couverture médiatique au Siège de l'ONU, contacter le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias par téléphone au 212-963-6934 ou par courriel à l'adresse malu@un.org.

Accréditation des organisations non gouvernementales

Pour les représentants désignés des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'approbation des cartes d'identité ONU se fait par voie électronique uniquement, sur le site du Service des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales), à l'adresse suivante : <http://csonet.org/?menu=86>.

Une fois que l'organisation non gouvernementale a reçu un courriel de confirmation du Service, son ou ses représentant(s) peuvent récupérer leur(s) carte(s) d'identité ONU auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité. Il convient de suivre à la lettre les instructions disponibles sur le site. Les cartes d'identité ONU seront remises sur présentation d'une version papier du formulaire de sécurité ayant été rempli en ligne pour chaque représentant, d'une lettre du président de l'organisation concernée et d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité.

Pour toute question, les organisations non gouvernementales peuvent contacter le Service en utilisant le système de messagerie du Civil Society Network (CSO-Net) accessible à l'adresse suivante : <http://esango.un.org/irene/index.html?page=publicMessage&nr=39§ion=9>.

Département de la sûreté et de la sécurité

Le Service de la sûreté et de la sécurité fonctionne 24 heures sur 24.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité</i> M. Peter T. Drennan	917-367-3158	917-367-1987	S-0809
<i>Chef du Service de la sûreté et de la sécurité</i> M. Michael Browne	917-367-9211	212-963-6850	CB-0109
<i>Groupe central d'assistance</i>	212-963-1852		GA-2B-555

Le bureau du Groupe central d'assistance est situé au deuxième sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale. Il assure un service 24 heures sur 24. Il répond, entre 5 heures à 22 heures, aux questions concernant les objets trouvés, ainsi qu'à toutes les demandes de renseignements faites en personne.

Le Centre des opérations de sécurité assure un service 24 heures sur 24. Il peut être contacté au 212-963-6666 pour toute demande d'accès aux bâtiments ou demande générale de renseignements. Entre 22 heures et 5 heures, il répond aux questions concernant les objets trouvés.

Le Centre est pourvu de membres du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies. En cas d'incendie ou d'urgence médicale, composer en premier lieu le 911 (9-911 à partir d'un téléphone de l'ONU), puis le 212-963-5555 (3-5555 à partir d'un téléphone de l'ONU). Pour tout complément d'information, consulter la page suivante depuis un ordinateur de l'ONU : <https://iseek-newyork.un.org/emergencyNY>.

Outre la sûreté et la sécurité au Siège, que le Service assure 24 heures sur 24 :

- Il délivre les cartes d'identité ONU que les membres des délégations peuvent se procurer de 9 heures à 16 heures, après approbation par le Service du protocole et de la liaison, en se rendant au bureau principal du Groupe des cartes d'accès et d'identité (320 East 45th Street). L'annexe située au premier étage du bâtiment de l'UNITAR (801 United Nations Plaza), à l'angle de la 45^e Rue Est et de la Première Avenue (entrée sur la Première Avenue) sera ouverte pour l'accréditation des correspondants de presse.

- Il reçoit les appels téléphoniques, les télégrammes et les câbles officiels auxquels il faut donner suite en dehors des heures de bureau.

Renseignements (numéros de téléphone et de bureau)

Il convient d'appeler les Renseignements (poste 212-963-7113) pour obtenir :

- L'adresse et le numéro de téléphone des délégations ;
- Le nom du service ou du fonctionnaire compétent pour répondre aux questions d'ordre technique ou aux questions de fond ;
- Les numéros de bureau et de téléphone des services, médias et clubs de l'ONU.

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour tout complément d'information sur les services téléphoniques à l'ONU, voir p. 93).

Guichet d'accueil des visiteurs

Du lundi 18 septembre au jeudi 28 septembre 2017, le guichet d'accueil des visiteurs se trouvera dans le hall du bâtiment de l'UNITAR et sera ouvert de 9 heures à 17 h 30.

Division des services médicaux

La Division des services médicaux apporte une assistance médicale d'urgence aux membres des délégations et des missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle dispense également des services de premiers secours, des soins de santé primaires en cas de maladie ou de blessure, et des conseils relatifs à la santé en voyage ainsi qu'à l'accès aux services de soins locaux, notamment aux médecins, aux dentistes, aux pharmacies et aux hôpitaux.

Assistance d'urgence : Pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, des services médicaux d'urgence

seront assurés dans les bâtiments principaux par la Division des services médicaux, le personnel médical d'urgence de la ville de New York et les agents de sécurité de l'ONU.

En cas d'urgence médicale, appeler le Centre de contrôle du Service de sécurité (212-963-6666). Le Centre assurera la coordination avec la Division des services médicaux, d'autres services d'assistance médicale et les services d'urgence du 911 le cas échéant.

Soins de santé primaires : Des soins de santé primaires et des services de premiers secours sont dispensés par la Division des services médicaux au centre de consultation principal, qui se situe au 5^e étage du bâtiment du Secrétariat. Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Des services limités seront également proposés jusqu'à 20 h 30 pendant le débat général.

Il existe deux autres centres de consultation qui ont des horaires d'ouverture différents :

- **DC1 :** Bureau DC1-1190 (11^e étage)
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures
Téléphone : 212-963-8990
- **Maison de l'UNICEF :** Bureau H-0545 (5^e étage)
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures
Téléphone : 212-326-7541

Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

	Téléphone	Bureau
<i>Chef du protocole,</i> M. Peter Van Laere	212-963-7171	S-0207
<i>Chef adjointe du protocole,</i> M ^{me} Nicole Bresson-Ondieki	917-367-4320	S-0211

Antigua-et-Barbuda	Lesotho	Sainte-Lucie
Afrique du Sud	Maldives	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Barbade	Maurice	
Belize	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
Botswana		Seychelles
Dominique	Mozambique	Sierra Leone
États-Unis d'Amérique	Nauru	Somalie
Éthiopie	Nigéria	Soudan
Fidji	Nouvelle-Zélande	Soudan du Sud
Ghana	Ouganda	Suriname
Grenade	Palaos	Timor-Leste
Guyana	Papouasie- Nouvelle- Guinée	Tonga
Îles Marshall		Trinité-et-Tobago
Îles Salomon	République-Unie de Tanzanie	Tuvalu
Jamaïque		Vanuatu
Kenya	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Zambie
Kiribati		Zimbabwe

Observateurs et organisations associées

Chambre de commerce internationale	Partenaires dans le domaine de la population et du développement
Commonwealth	Union africaine
Cour pénale internationale	Union internationale pour la conservation de la nature
État de Palestine	
Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	

Fonctionnaires du protocole et attachés de liaison

	Téléphone	Bureau
M ^{me} Pilar Fuentes	212-963-0720	S-0206
Andorre	Costa Rica	Norvège
Allemagne	Cuba	Panama
Argentine	Danemark	Paraguay
Arménie	El Salvador	Pays-Bas
Australie	Équateur	Pérou
Autriche	Espagne	Portugal
Belgique	Estonie	République de Corée
	Finlande	République dominicaine
	France	

Bhoutan	Guatemala	Saint-Marin
Bolivie (État plurinational de)	Honduras	Singapour
Bosnie-Herzégovine	Irlande	Suède
Brésil	Islande	Thaïlande
Cabo Verde	Italie	Uruguay
Chili	Japon	Venezuela
Chine	Liechtenstein	(République bolivarienne du)
Chypre	Mexique	
Colombie	Nicaragua	

Observateurs et organisations associées

Assemblée parlementaire de la Méditerranée	Organisation internationale de droit du développement
Communauté des Caraïbes	Saint-Siège
Ordre de Malte	Système d'intégration de l'Amérique centrale
Organisation de coopération et de développement économiques	Union européenne
Organisation des États américains	Université pour la paix

	Téléphone	Bureau
M. Fariz Mirsalayev	212-963-7171	S-0205

Afghanistan	Indonésie	Qatar
Albanie	Iran (République islamique d')	République arabe syrienne
Arabie saoudite		République de Moldova
Azerbaïdjan	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Bahreïn	Jordanie	Roumanie
Bangladesh	Kazakhstan	Serbie
Bélarus	Kirghizistan	Slovaquie
Brunéi Darussalam	Koweït	Slovénie
Bulgarie	Lettonie	Tadjikistan
Croatie	Libye	Tchéquie
Égypte	Lituanie	Turkménistan
Émirats arabes unis	Mongolie	Turquie
ex-république yougoslave de Macédoine	Monténégro	Ukraine
Fédération de Russie	Oman	Yémen
Géorgie	Ouzbékistan	
Grèce	Pakistan	
Hongrie	Philippines	
	Pologne	

Observateurs et organisations associées

Agence internationale pour les énergies renouvelables	Ligue des États arabes
Conseil de coopération des États arabes du Golfe	Organisation internationale pour les migrations
Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale	Union interparlementaire

		Téléphone	Bureau
		212-963-7178	S-0204
M. Jean-Marc Koumoué			
Algérie	Haïti	République	
Angola	Inde	démocratique	
Bénin	Israël	du Congo	
Burkina Faso	Liban	République	
Burundi	Libéria	démocratique	
Cambodge	Luxembourg	populaire lao	
Cameroun	Madagascar	Rwanda	
Canada	Malaisie	Sao	
Comores	Malawi	Tomé-et-Principe	
Congo	Mali	Sénégal	
Côte d'Ivoire	Maroc	Sri Lanka	
Djibouti	Mauritanie	Suisse	
Érythrée	Monaco	Swaziland	
Gabon	Myanmar	Tchad	
Gambie	Namibie	Togo	
Guinée	Népal	Tunisie	
Guinée équatoriale	Niger	Viet Nam	
Guinée-Bissau	République centrafricaine		

Observateurs et organisations associées

Autorité internationale des fonds marins	Organisation de la coopération islamique
Comité international de la Croix-Rouge	Organisation internationale de la Francophonie
Comité international olympique	Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	Tribunal international du droit de la mer
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	

Pouvoirs des représentants

Les représentants des États Membres siégeant à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social doivent présenter des pouvoirs. Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentants (émanant du Chef de l'État ou du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères) doivent être communiqués au Secrétaire général une semaine au moins avant l'ouverture de la session, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs au Bureau des affaires juridiques (bureau S-3604) avec copie au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0207) aux fins de publication¹.

Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies

On trouve dans le *Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies*, publié une fois par an, la liste du personnel diplomatique des États Membres, du personnel des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'ONU en tant qu'observateurs et du personnel des bureaux de liaison des institutions spécialisées, ainsi que la composition des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'il y a des mouvements de personnel diplomatique et des changements d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de télécopie, de date de fête nationale, etc., ces changements sont incorporés à la version en ligne du *Livre bleu* aussitôt que le Service du protocole et de la liaison en a été notifié par les missions permanentes concernées.

Site Web du Service du protocole et de la liaison

On trouve sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://www.un.int/protocol>) la dernière version du Livre bleu, qui contient la liste des représentants permanents, ainsi que la liste des chefs d'État et de gouvernement et des Ministres

¹ La liste complète des membres des délégations sera disponible en décembre.

des affaires étrangères, et celle des hauts fonctionnaires de l'ONU. Le site donne accès également au Manuel de protocole de l'Organisation.

II. Assemblée générale¹, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

L'Assemblée générale et ses grandes commissions

Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session

S. E. M. Miroslav Lajčák (Slovaquie).

À sa soixante et onzième session ordinaire, le 31 mai 2017, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, le Président de sa soixante-douzième session.

Bureau du Président

Le Bureau du Président se trouve au 2^e étage du bâtiment des conférences.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
Bureau du Président	212-963-7555	212-963-3301	CB-0246
Porte-parole	212-963-6274	212-963-3301	S-0244

Vice-Présidents

Toujours en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale a élu les 21 Vice-Présidents pour sa soixante-douzième session.

¹ On trouve des renseignements en français sur l'Assemblée générale à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/ga/>.

Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session

1. Afghanistan	8. Finlande	16. Madagascar
2. Bolivie (État plurinational de)	9. France	17. Maroc
3. Chili	10. Gabon	18. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
4. Chine	11. Ghana	
5. Émirats arabes unis	12. Guatemala	19. Sri Lanka
6. États-Unis d'Amérique	13. Indonésie	20. Vanuatu
7. Fédération de Russie	14. Israël	21. Zimbabwe
	15. Libéria	

Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale

Le Secrétaire général agit à toutes les séances de l'Assemblée générale en sa qualité de chef de l'Administration de l'Organisation.

La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure la bonne marche de l'ensemble des travaux du Secrétariat intéressant l'Assemblée générale.

Le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social coordonne les travaux du Secrétariat se rapportant à la session. Il est en outre responsable du service des séances plénières et des séances du Bureau de l'Assemblée générale.

Téléphone **Bureau**

*Secrétaire générale adjointe chargée du
Département de l'Assemblée générale et de la
gestion des conférences*

M^{me} Catherine Pollard

Adresse électronique : pollardc@un.org

212-963-8081

S-3068

*Sous-Secrétaire général et adjoint du Secrétaire
général adjoint*

M. Movses Abelian

Adresse électronique : abelian@un.org

212-963-4151

S-3065

Questions relating to the work of the Assembly should be referred to the General Assembly and Economic and Social Council Affairs Division.

	Téléphone	Bureau
Director M ^{me} Ruth de Miranda Adresse électronique : demiranda@un.org	212-963-0725	S-3080

Service des affaires de l'Assemblée générale

	Téléphone
Programme de travail, coordination, procédures, questions d'organisation, élections durant les séances plénières et présentation des candidatures	212-963-2332

	Téléphone	Bureau
Chef M. Kenji Nakano Adresse électronique : nakano@un.org	212-963-2332	S-3051
M ^{me} Radhika Ochalik Adresse électronique : ochalik@un.org	212-963-3233	S-3047
M. Ziad Mahmassani Adresse électronique : mahmassani@un.org	212-963-2333	S-3046
M. Georg Zeiner Adresse électronique : zeiner@un.org	212-963-1174	S-3075
M. Irfan Soomro Adresse électronique : soomroi@un.org	212-963-8547	S-3045
M ^{me} Rachel Stein-Holmes Adresse électronique : stein-holmes@un.org	212-963-3872	S-3044
M. René Holbach Adresse électronique : holbach@un.org	212-963-3322	S-3059
M ^{me} Gal Buyanover Adresse électronique : gal.buyanover@un.org	212-963-2986	S-3059

Liste des orateurs

	Téléphone	Bureau
M. Carlos Galindo Adresse électronique : galindo@un.org	212-963-5063/212-963-5307	S-3082

Informations concernant les élections durant les séances plénières et la présentation des candidatures¹

	Téléphone	Bureau
M ^{me} Mary Muturi		
Adresse électronique : muturi@un.org	212-963-2337	S-3048

Composition des grandes commissions²

	Téléphone	Bureau
M ^{me} Lourdes Quiogue		
Adresse électronique : quiogue@un.org	212-963-5746	S-3049

Pendant les séances de l'Assemblée générale, la plupart des fonctionnaires susmentionnés peuvent être joints dans la salle de l'Assemblée générale aux numéros suivants : 212-963-7786, 212-963-7787 ou 212-963-9110.

Les fonctionnaires susmentionnés ne s'occupent que des questions concernant les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances du Bureau.

Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau

Calendrier. Le projet de programme de travail des séances plénières pour la soixante-douzième session est paru sous la cote A/71/966. Un programme de travail actualisé ainsi qu'un calendrier des séances plénières devant se tenir pendant la partie principale de l'Assemblée à sa soixante-douzième session paraîtront au cours du débat général, sous la cote A/INF/72/3. Il n'existe pas de programme de travail déterminé à l'avance pour les séances, officielles et informelles, de l'Assemblée réunie en plénière devant se tenir lors de la reprise de la session (1^{er} janvier-septembre 2018). Les séances seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies* lorsqu'elles auront été programmées. La version actualisée du projet de calendrier des séances plénières de l'Assemblée générale peut

¹ Les informations sur les candidatures présentées par les États Membres pour la session figurent sur la page CandiWeb qui est accessible depuis le portail e-deleGATE.

² Chaque grande commission publie la liste de ses membres (voir A/INF/72/2).

être consultée à l'adresse suivante : www.un.org/en/ga/info/meetings/72schedule.shtml.

Ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session ordinaire est paru sous la cote A/72/150, et l'ordre du jour annoté sous les cotes A/72/100 et Add.1. Une fois que l'Assemblée générale l'aura adopté, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/72/251 (voir le document A/72/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

Liste des orateurs. Les agents de liaison des missions permanentes sont priés de procéder à l'inscription des orateurs auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale en utilisant le nouveau système e-Speakers accessible sur le portail e-delegate (<https://delegate.un.int>). Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription sur la liste des orateurs, envoyer un courriel à gaspeakerslist@un.org et à galindo@un.org ou appeler le 212-963-5063 ou le 212-963-5307.

Projets de résolution et de décision. Pour déposer un projet de résolution ou de décision en vue d'une séance plénière, veuillez consulter la marche à suivre en la matière (en anglais seulement) à l'adresse suivante : www.un.org/en/ga/71/PDF/Guidelines_submit_draft_proposals_Jan2017.pdf.

Réunions de haut niveau et débat général. Une note d'information à l'usage des délégations portant sur les modalités prévues pour les réunions de haut niveau et le débat général est parue sous la cote A/INF/72/4/Rev.1.

Autres documents utiles. D'autres informations sur l'organisation de la session (notamment la conduite des séances, la longueur des déclarations, les explications de vote, le droit de réponse, les motions d'ordre, les déclarations de clôture, les comptes rendus de séance, les résolutions, la documentation, les questions se rapportant au budget-programme, les manifestations et réunions commémoratives, et les conférences spéciales) paraîtront sous la cote A/BUR/72/1. Le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de

l'Assemblée générale¹ contient, entre autres choses, un tableau des résolutions de l'Assemblée générale se rapportant à la revitalisation de ses travaux.

Le portail e-deleGATE

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a centralisé sur le portail e-deleGATE (delegate.un.int) les services numériques mis à la disposition des membres des délégations. Ce portail, qui est protégé par mot de passe, contient des liens vers des informations générales (par exemple, les documents officiels, le Journal des Nations Unies et le Centre d'actualités de l'ONU) et donne accès à toutes sortes de services, notamment l'accréditation en ligne des membres des délégations qui participent aux réunions (eAccreditation), l'inscription sur la liste des orateurs (eSpeakers) et la possibilité de se porter auteur de projets de résolution de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires (eSponsorship).

Compte tenu des échos positifs reçus des délégations, le Département prévoit d'élargir encore le nombre de services disponibles par le truchement du portail e-deleGATE tout en simplifiant les conditions d'accès. Des services tels que la gestion des autorisations d'accès pour les membres des délégations, actuellement traités séparément par chaque secrétariat de commission, seront centralisés et placés directement sous le contrôle des États Membres, par l'intermédiaire des points de contact désignés dans chaque mission permanente.

Des précisions quant aux modifications apportées au portail e-deleGATE seront communiquées aux États Membres bien avant le début de la soixante-douzième session. Les questions concernant telle ou telle commission doivent être adressées au secrétariat de la commission concernée, tandis que les questions concernant la plénière et le portail dans son ensemble

¹ Voir <http://www.un.org/fr/ga/revitalization/>.

doivent être adressées au Service des affaires de l'Assemblée générale (coordonnateur : René Holbach, holbach@un.org).

Grandes commissions de l'Assemblée générale

La Première Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et les Deuxième, Troisième, Cinquième et Sixième Commissions ont élu, en application de l'article 30 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, leurs présidents respectifs pour la soixante-douzième session. Se reporter à la rubrique correspondante pour toute précision concernant les commissions.

La responsabilité des activités concernant les grandes commissions, comités et autres organes incombe aux représentants du Secrétaire général auprès de ces comités, à savoir les secrétaires généraux adjoints et autres fonctionnaires dont le nom est indiqué ci-après en regard de chaque organe. Les secrétaires des grandes commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale dont le nom est aussi indiqué ci-après sont détachés par des services ou bureaux du Secrétariat.

Première Commission

Président : S.E.M. Mouayed Saleh (Iraq)

	Téléphone	Bureau
<i>Haut-Représentante pour les affaires de désarmement</i>		
M ^{me} Izumi Nakamitsu	917-367-4353	S-3174
<i>Secrétaire de la Première Commission</i>		
M ^{me} Sonia Elliott elliotts@un.org	212-963-2338	S-3056
<i>Secrétaire de la Commission du désarmement</i> ¹		
M. Alexander Lomaia lomaia@un.org	212-963-4238	S-3061

¹ La Commission du désarmement travaille en étroite coopération avec la Première Commission, et des points similaires relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale sont inscrits à l'ordre du jour de l'une et de l'autre.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Président : S. E. M. Rafael Ramírez Carreño [Venezuela (République bolivarienne du)]

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix</i>	212-963-	212-963-	
M. Jean-Pierre Lacroix	8079	9222	S-3571
<i>Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions</i>	212-963-	212-963-	
M. Atul Khare	2199	1379	S-3576
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires politiques</i>	212-963-	212-963-	
M. Jeffrey Feltman	5055	5065	S-3516
<i>Secrétaire général adjoint à la communication</i>	212-963-	212-963-	
M ^{me} Alison Smale	2912	4361	S-1008
<i>Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Gaza</i>	212-963-	917-367-	
M. Pierre Krähenbühl	2255	1988	DC1-1265*
<i>Secrétaire de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation</i>	212-963-		
M ^{me} Sangeeta Sharma	6548		S-3064

Deuxième Commission

Président : S. E. M. Sven Jürgenson (Estonie)

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</i>		212-963-	
M. Liu Zhenmin	212-963-	1010	
	5958	212-963-	S-2922
<i>Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement</i>	212-963-	917-367-	
M ^{me} Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu	9078	0556	S-3266

* **New York offices:** DC1 = One United Nations Plaza.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Genève</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Olga Algayerova			
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Shamshad Akhtar			
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Alicia Bárcena			
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Vera Songwe			
<i>Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Beyrouth</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1213
M. Mohamed Ali Alhakim			
<i>Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>	212-326-7028	5.7758	H-13807*
M. Anthony Lake			
<i>Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)</i>	646-556-6901	646-556-6932	733 Third Avenue, 23 ^e étage
M. David Beasley			
<i>Secrétaire général de la CNUCED, Genève</i>	212-963-6896	212-963-0027	DC2-1125*
M. Mukhisa Kituyi			
<i>Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	212-906-5791	212-906-5778	DC1-2128
M. Achim Steiner			
<i>Directrice exécutive par intérim du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>	212-297-5111	212-297-4911	NB-6120*
M ^{me} Natalia Kanem			
<i>Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUe), Nairobi</i>	212-963-8210	212-963-7341	DC2-0803
M. Eric Solheim			
<i>Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Genève</i>	212-963-9683	212-963-9686	DC1-0603
M. Nikhil Seth			

* **New York offices:** DC2 = Two United Nations Plaza; DC1 = One United Nations Plaza; H = UNICEF House; NB = 605 Third Avenue, 6th Floor; DN = Daily News Building.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Recteur de l'Université des Nations Unies, Tokyo</i>	212-963-6387		
M. David Malone			DC2-2060
<i>Secrétaire général adjoint, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)</i>	212-963-4200	212-963-8721	DC2-0943
M. Joan Clos			
<i>Secrétaire de la Deuxième Commission</i>	917-367-5816	212-963-5935	CB-0126*
M ^{me} Emer Herity			

Troisième Commission

Président : S. E. M. Einar Gunnarsson (Islande)

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>	212-963-5631	212-963-4185	DC1-0613
M. Yury Fedotov			
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</i>		212-963-1010	
M. Liu Zhenmin	212-963-5958		S-2922
<i>Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>	212-326-7028	5.7758	H-1380
M. Anthony Lake			
<i>Directrice exécutive par intérim du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>	212-297-5111	212-297-4911	NB-6120
M ^{me} Natalia Kanem			
<i>Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève</i>	212-963-5931	212-963-4097	S-1311
H.R.H. Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini			
<i>Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Genève</i>	212-963-0032	212-963-0074	DN-3000*
M. Filippo Grandi			

* **New York offices:** NB = 605 Third Avenue, 6th Floor; DN = Daily News Building. CB = Conference Building; FF = 304 East 45th Street.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</i>			
M ^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka	646-781-4515	646-781-4567	DN-1910
<i>Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé</i>			
M ^{me} Virginia Gamba	212-963-3178	212-963-0807	S-3124
<i>Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants</i>			
M ^{me} Marta Santos Pais	917-367-6124		FF-1708*
<i>Secrétaire de la Troisième Commission</i>			
M. Moncef Khane	212-963-3390	212-963-5935	CB-0125*

Cinquième Commission

Président : S. E. M. Tommo Monthe (Cameroun)

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe à la gestion</i>	212-963-	212-963-	
M ^{me} Jan Beagle	8227	8424	S-3218
<i>Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne</i>	212-963-	212-963-	
M ^{me} Heidi Mendoza	6196	7010	S-0908
<i>Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleuse</i>	917-367-	212-963-	
M ^{me} Bettina Tucci Bartsiotas	9949	8061	S-2111
<i>Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines</i>	212-963-	212-963-	
M ^{me} Marta Helena Lopez	5881	1944	S-1918
<i>Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui</i>	212-963-	212-963-	
M. Stephen Cutts	5569	4168	S-2069

* New York offices: CB = Conference Building; FF = 304 East 45th Street.;

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications</i>			
M ^{me} Atefeh Riazi	212-963-8975	917-367-9766	S-1355
<i>Secrétaire de la Cinquième Commission</i>			
M ^{me} Sharon Van Buerle	212-963-2021	212-963-0360	S-3241

Sixième Commission

Président : S. E. M. Burhan Gafoor (Singapour)

	Télé- phone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies</i>			
M. Miguel de Serpa Soares	212-963-5338	212-963-6430	S-3620
<i>Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques</i>			
M. Stephen Mathias	212-963-5528	212-963-6430	S-3624
<i>Secrétaire de la Sixième Commission</i>			
M. Huw Llewellyn	917-367-3154	212-963-1963	DC2-0566 ¹¹

Conseil économique et social

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil économique et social a été réaménagé et va désormais de juillet à juillet. La session de 2018 du Conseil a commencé le 27 juillet 2017 et se clôturera le 26 juillet 2018. Conformément à la décision 2017/200 A du Conseil, le mandat des membres du Bureau ayant été élus a pris effet à la date de leur élection et court jusqu'à l'élection des membres du Bureau suivant, fixée au 27 juillet 2017, au début de la session de 2018, pourvu que les États que les membres du Bureau représentent soient toujours membres du Conseil. Le rôle de ce bureau est de proposer un ordre du jour, d'établir un programme de travail et d'organiser la session avec l'appui du secrétariat du Conseil. Pour tout complément d'information, consulter la page Web du Conseil (<https://www.un.org/ecosoc/fr>).

Bureau du Président

Le bureau du Président se trouve au 2^e étage du bâtiment des conférences (CB-0225).

Dispositions prises par le Secrétariat pour le Conseil économique et social

Le Chef du Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) coordonne les travaux du Conseil et assume la responsabilité directe de la gestion des séances plénières et des réunions des organes subsidiaires du Conseil.

La responsabilité fonctionnelle de l'exécution des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires incombe au Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (Département des affaires économiques et sociales), qui en assure la coordination.

Séances plénières du Conseil économique et social

	Téléphone	Télécopie	Bureau
Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social)			
<i>Chef et Secrétaire du Conseil</i>			
M ^{me} Emer Herity	917-367-	212-963-	
Adresse électronique : herity@un.org	5816	5935	CB-0126
Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (Département des affaires économiques et sociales)			
<i>Directeur</i> M. Navid Hanif	212-963-	212-963-	
Adresse électronique : hanif@un.org	8415	1712	S-2571

Autres organes

Commission de vérification des pouvoirs

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies</i>	212-963-5338	212-963-6430	S-3620
M. Miguel de Serpa Soares			
<i>Secrétaire de la Commission</i>		212-963-6430	S-3604
M ^{me} Tomoko Iwata	7-9042		

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire exécutive</i> M ^{me} Shari Klugman	212-963-7456	212-963-6943	CB-0169

Comité des contributions

	Téléphone	Bureau
<i>Secrétaire</i> M. Lionelito Berridge	212-963-5306	FF-1730

Comité des conférences

	Téléphone	Bureau
Président S.E. M. Lewis G. Brown (Libéria) Adresse électronique : lewisgbrown.mail@gmail.com		
<i>Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences</i>		
M ^{me} Catherine Pollard Adresse électronique : pollardc@un.org	212-963-8081	S-3068

III. Services de conférence

Service des séances

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir les services suivants pour les séances qui se tiennent dans les salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences :

- Service des séances
- Interprétation
- Services de documentation et de publication, notamment :
 - ♦ Édition
 - ♦ Traduction
 - ♦ Traitement de texte et publication assistée par ordinateur
 - ♦ Impression
 - ♦ Distribution
- Procès-verbaux de séance

Pour tout renseignement d'ordre général concernant les demandes relatives à la tenue de séances et les services connexes, s'adresser à la Section de la gestion des réunions (12^e étage du bâtiment du Secrétariat, téléphone : 212-963-7351).

Pour tout renseignement concernant la documentation, s'adresser à la Section de gestion des documents (bureau AB-903, téléphone 212-963-6579).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant l'impression et la distribution des documents et les services connexes, s'adresser à la Section de l'appui aux réunions (bureau S-1B-05, téléphone 212-963-7348 ou 212-963-1807).

Programme des séances

La Section de la gestion des réunions (12^e étage du bâtiment du Secrétariat) établit quotidiennement le programme des séances, assorti des salles où elles se tiendront. Ces informations sont affichées sur des écrans situés à l'extérieur des salles de conférence.

Les personnes et organismes habilités à demander des salles de conférence et des services d'interprétation, y compris les missions permanentes, sont priés de prendre contact avec l'équipe de programmation de la Section (212-963-7351) pour s'assurer de la disponibilité des services et obtenir une préinscription par l'intermédiaire du système de gestion en ligne des réunions e-Meets 2.0. Le fait d'obtenir une confirmation de la préinscription ne signifie pas automatiquement que la demande sera approuvée. Il convient d'attendre la confirmation de la Section de la gestion des réunions, qui se fait également par l'intermédiaire du système e-Meets.

Horaire des séances

Les séances du matin ont normalement lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des séances peuvent se tenir à l'heure du déjeuner, de 13 h 15 à 14 h 30, sachant que les services seront limités.

Ponctualité. Étant donné qu'il y a de nombreuses demandes et un nombre limité d'installations disponibles, il est indispensable que les séances commencent à l'heure prévue et que les horaires normaux soient respectés dans toute la mesure possible. Les délégations sont donc instamment priées de respecter les horaires indiqués. Dans sa résolution 59/313 du 12 septembre 2005, l'Assemblée générale a vivement engagé tous les présidents de séance à ouvrir les séances à l'heure.

Programmation des séances. Il est souhaitable que les séances portant sur des questions connexes se tiennent l'une après l'autre lorsque cela est possible, de façon à tirer parti au mieux des services disponibles. Toutefois, pour faciliter la transition, il est

préférable de ménager un court intervalle entre des séances qui portent sur des questions différentes.

Annulation. Dans l'hypothèse où une séance programmée serait annulée, les organisateurs sont instamment priés d'en informer immédiatement la Section de la gestion des réunions, afin qu'elle puisse réaffecter les ressources.

Il ne sera donné suite aux demandes de services d'interprétation provenant de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres que si se libèrent des services initialement prévus pour des séances d'organes créés par la Charte et d'organes délibérants. Il en sera de même pour les services d'interprétation destinés aux séances informelles. Il convient de noter que les services d'interprétation ne sont disponibles que de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre

Les membres des délégations et les autres participants aux réunions sont priés de ne pas placer de nourriture, ni d'eau ou autres liquides sur les tables ou autres surfaces dans les salles de conférence équipées de systèmes d'interprétation simultanée. Si ces liquides se répandent, ils risquent d'entraîner ainsi des pannes graves. Il convient également d'utiliser avec précaution les microphones, les cadrans de sélection, les boutons de vote et les écouteurs, qui sont des dispositifs électroniques fragiles. La présence d'un téléphone portable près d'un microphone peut nuire à la qualité du son.

Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables

Il est rappelé aux membres des délégations qu'ils ne peuvent pas prendre de photos dans les salles de conférence ni dans la salle de l'Assemblée générale et que les agents de sécurité veillent au strict respect de cette règle. Il leur est également demandé de s'abstenir de passer ou d'accepter des appels sur leur téléphone portable pendant les séances (voir p. 47).

Disposition des places dans les salles de conférence

Le 31 mai 2017, la délégation de la Tchéquie¹ a été tirée au sort par le Secrétaire général pour occuper le premier siège dans la salle de l'Assemblée générale à la soixante-douzième session. Elle occupera donc, dans la première travée, le premier siège à droite du Président, la place des autres délégations suivant l'ordre alphabétique anglais du nom du pays représenté, conformément à l'usage. La disposition des places est la même pour les grandes commissions.

Les délégations pourront obtenir la version papier du diagramme indiquant la disposition des places au pôle Documents (bureau CB-0264) et au guichet des documents (bureau S-1B-032). Pour en obtenir la version électronique, il suffit d'envoyer un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmms-dgacm@un.org).

Journal des Nations Unies

Le Journal des Nations Unies est établi par le Groupe du Journal (journal@un.org, 12^e étage du bâtiment du Secrétariat, 212-963-3888 et 212-963-0493). Le bureau ouvre à 15 heures.

Le Journal paraît du lundi au vendredi, en anglais et en français. Pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale, il est publié dans les six langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

On peut y avoir accès depuis le site Web de l'Organisation et le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, sur Twitter (https://twitter.com/Journal_UN_ONU) et sur Facebook (Journal des Nations Unies), ou par e-abonnement (pour s'abonner, se rendre sur le site <http://undocs.org>). Le Journal contient les rubriques suivantes :

- Programme et ordre du jour des séances et des réunions ;
- Autres réunions ;
- Autres activités ;

¹ Prière de noter que c'est « Czech Republic » qui figurera sur les plaques nominatives

- Conférences de presse ;
- Séances et réunions à venir ;
- Avis divers ;
- Aperçu des séances ;
- Signatures et ratifications (traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général) ;
- Informations générales, dont la liste des présidents des groupes régionaux pour chaque mois ;
- Liste quotidienne des documents publiés au Siège et liens hypertextes donnant directement accès à ceux-ci.

Les informations à paraître dans le Journal doivent être communiquées par courrier électronique (journal@un.org, avec copie à delgadol@un.org). L'heure limite de soumission des informations à paraître dans le Journal du lendemain est 18 h 30 pour le programme des réunions et 19 heures pour les aperçus. Les informations qui concernent les autres activités doivent être envoyées avant 18 heures au moins deux jours à l'avance.

Interprétation

Pour ce qui est des séances bénéficiant de services d'interprétation, les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont interprétées dans les autres langues officielles. Dans le cas des déclarations écrites, il est indispensable que les délégations en fournissent le texte aux interprètes par l'intermédiaire de l'assistant au service des séances afin d'assurer la qualité de l'interprétation (voir p. 49). Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence raisonnable. Même s'ils disposent de plus en plus souvent d'un temps de parole limité, les intervenants sont priés de s'exprimer, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent rendre les déclarations de manière fidèle et complète. Lorsque les orateurs accélèrent leur débit pour respecter le temps de parole qui leur est imparti, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. **La cadence normale se situe entre 100 et 120 mots à la minute (entre 200 et 240 syllabes en chinois) ;** il est suggéré de maintenir cette cadence.

Lorsqu'une déclaration est prononcée dans une langue autre que les langues officielles (art. 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale), la délégation doit assurer l'interprétation ou fournir le texte de la déclaration dans l'une des langues officielles. L'interprétation dans les autres langues officielles est assurée par les interprètes de l'ONU en se fondant sur l'interprétation ou la traduction que le Secrétariat considère comme le texte officiel de la déclaration. La délégation intéressée doit mettre à disposition un « pointeur », c'est-à-dire une personne qui connaît à la fois la langue originale de la déclaration et la langue officielle dans laquelle celle-ci a été traduite, pour guider l'interprète dans la lecture de la traduction et assurer la synchronisation entre l'orateur et l'interprète. Les dispositions précises concernant l'interprétation à partir de langues non officielles, et notamment l'accès aux cabines d'interprétation d'interprètes ne travaillant pas pour l'ONU, doivent être convenues à l'avance par l'intermédiaire de la Section de la gestion des réunions (téléphone : 212-963-8114 ; adresse électronique : emeetsm@un.org).

Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles

Lorsqu'une délégation donne une traduction écrite de sa déclaration, elle doit indiquer sur la première page du texte s'il est « à lire tel quel » ou s'il est « à vérifier au prononcé ». Pour les textes fournis dans plusieurs langues officielles, la délégation doit indiquer clairement lequel est à considérer comme le texte officiel.

Lecture du texte tel quel. Les interprètes suivront la traduction fournie. En conséquence, les modifications, y compris les omissions et les ajouts, que l'orateur pourrait apporter au texte ne seront vraisemblablement pas reflétées dans l'interprétation.

Lecture avec vérification au prononcé. Les interprètes suivront l'orateur et non la traduction fournie. Si l'orateur s'écarte du texte, la délégation doit savoir que l'interprétation entendue

dans la salle ne correspondra pas nécessairement à la traduction qu'elle pourra avoir distribuée à l'assistance et à la presse.

Microphones. Les microphones ne commencent à fonctionner que lorsque les représentants ont été invités à prendre la parole et que les intéressés ont appuyé sur le bouton. Pour que leurs interventions puissent être enregistrées et interprétées au mieux, les orateurs doivent parler directement et distinctement devant le microphone, surtout lorsqu'il s'agit de chiffres, de citations ou de termes très techniques ou lorsqu'ils lisent un discours rédigé à l'avance (voir p. 47). Ils sont en outre priés d'éviter de tapoter le microphone pour vérifier qu'il fonctionne, de tourner les pages, et de passer ou de prendre des appels sur leur téléphone portable (voir p. 43).

Procès-verbaux et comptes rendus de séance

Des comptes rendus écrits sont établis pour les séances plénières des organes principaux, les séances des grandes commissions de l'Assemblée générale et, de façon limitée et sélective, les séances de certains autres organes. Il peut s'agir soit de procès-verbaux de séance, soit de comptes rendus analytiques. Ces documents sont établis par le Secrétariat ; les délégations peuvent y apporter des rectifications, **mais les rectifications qui ajoutent au sens du discours réellement prononcé ou le modifient ne peuvent être acceptées.**

- Les procès-verbaux de séance relatent les débats *in extenso* et sont établis dans toutes les langues officielles. Ils comportent une traduction des discours prononcés dans les autres langues ainsi qu'une transcription éditée des discours prononcés dans la langue utilisée dans le procès-verbal.
- Les délégations doivent savoir que toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance n'apparaîtra pas dans le compte rendu de ladite séance.
- Les comptes rendus analytiques relatent les débats sous une forme concise et abrégée. Ils n'ont pas pour objet d'inclure systématiquement chacune des interventions ni de les reproduire textuellement.

- L'établissement des procès-verbaux et comptes rendus analytiques pour les organes de l'ONU est réglementé par un certain nombre de décisions de l'Assemblée générale et des principaux organes.

Les débats des séances sont également enregistrés et ces enregistrements audiovisuels peuvent être consultés (voir p. 62).

Rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance ou comptes rendus analytiques

- **Rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance** : Chef du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (bureau U-506, kazanlio@un.org).
- **Rectifications à apporter à des comptes rendus analytiques** : Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les rectifications doivent être apportées en respectant ce qui est indiqué dans la note de bas de page apparaissant sur la première page des procès-verbaux de séance et des comptes rendus analytiques. Si elles sont apportées sur le texte d'un exemplaire papier du document à corriger, la première page du document rectifié doit porter la signature et le titre d'un membre autorisé de la délégation intéressée.

Les délégations sont priées de veiller à ce que les rectifications apportées à la main soient écrites lisiblement et d'indiquer de façon précise à quel endroit elles doivent être insérées.

Les rectifications du texte des procès-verbaux de séance ne doivent viser que des erreurs ou omissions concernant des déclarations effectivement prononcées ; elles ne peuvent porter que sur le texte de la langue dans laquelle elles ont été prononcées. Lorsqu'une demande de rectification est présentée, il est procédé à un contrôle au moyen de l'enregistrement audiovisuel de l'intervention en question.

Les rectifications du texte des comptes rendus analytiques ne doivent ni porter sur le style ni comprendre de longs passages ajoutés qui rompraient l'équilibre général du compte rendu.

Le texte d'un discours ne doit pas être communiqué en lieu et place de rectifications.

Publication de rectifications

La version corrigée des procès-verbaux ou des comptes rendus des séances des organes de l'Organisation des Nations Unies est publiée dans le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale

S'il est disponible, le texte devra être remis en au moins 20 exemplaires entre 8 heures et 9 heures dans la zone de réception située au fond de la salle de l'Assemblée générale, ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Toute délégation souhaitant que le texte d'une déclaration soit distribué à l'ensemble des délégations, ainsi qu'aux observateurs, institutions spécialisées, rédacteurs de procès-verbaux de séance et attachés de presse, doit en fournir 350 exemplaires.

Les délégations sont invitées à faire parvenir une version pdf du texte de leur déclaration par courrier électronique aux adresses qui seront indiquées dans le *Journal des Nations Unies*. Les délégations souhaitant diffuser le texte de leur déclaration au format électronique sur le portail PaperSmart doivent l'envoyer au moins deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, ou bien elles peuvent en remettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agrafe) au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion. Le

texte sera ensuite numérisé pour être mis en ligne sur le portail PaperSmart. Il convient d'indiquer en objet du courrier électronique et dans l'entête de la déclaration le titre de la séance et le point de l'ordre du jour correspondant. La déclaration ne sera pas mise en ligne avant d'avoir été prononcée. Seules les déclarations effectivement prononcées lors d'une séance seront mises en ligne.

Les questions relatives à la documentation de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Section de la gestion des documents.

Section de la gestion des documents

	Téléphone	Bureau
Section de la gestion des documents	212-963-6579	
Chef M ^{me} Meena Sur		
Adresse électronique : surm@un.org ou dms@un.org	212-963-6593	AB-0904

Documents

Traduction et reproduction des documents

Les délégations qui désirent soumettre des documents à un organe de l'ONU pour examen doivent les adresser au Secrétaire général ou au secrétaire de l'organe intéressé. Le personnel de la Section de la gestion des documents n'est pas autorisé à recevoir directement des délégations des documents à traduire ou à reproduire.

Les diverses catégories de documents sont les suivantes :

- Série « Distribution générale » ;
- Série « Distribution limitée ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « L ». Il s'agit de documents à caractère temporaire – projets de résolution et d'amendement, par exemple. Des dispositions spéciales ont été prévues pour que de tels documents, présentés pendant une séance pour être utilisés sur-le-champ,

soient traduits et reproduits immédiatement à titre de version préliminaire portant la mention « Provisoire » ; dans ce cas, ils sont distribués en anglais uniquement aux participants. Le texte définitif et ses traductions révisées sont publiés ultérieurement ;

- Série « Distribution restreinte ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « R ». Il s'agit uniquement de documents qui, étant donné la nature de leur contenu, ne doivent pas être rendus publics au moment de leur parution ; ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc ;
- Les documents de séance et les documents de travail, désignés respectivement par les lettres « CRP » et « WP ». Ce sont des documents non officiels ; ils restent en anglais ou dans la langue d'origine s'ils ont été établis dans une autre langue. Ils sont utilisés au cours d'une séance ou de plusieurs séances et ne sont distribués qu'aux participants et aux autres personnes intéressées qui assistent aux séances au cours desquelles ils sont examinés. Les secrétariats des organes compétents peuvent afficher ces documents sur leur site Web ou les rendre accessibles par d'autres moyens électroniques. Cependant, ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc.

Distribution des documents à l'intention des délégations

Chaque jour, les délégations peuvent retirer un nombre déterminé à l'avance d'exemplaires du *Journal des Nations Unies* et d'autres documents publiés au Siège en se rendant au guichet situé au niveau 1B du bâtiment de la Bibliothèque. Les délégations qui souhaitent modifier le nombre de documents à retirer doivent le faire par écrit au moins deux jours ouvrables à l'avance en envoyant un courrier électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmess-dgacm@un.org).

Pour les services à la demande (impression de documents, aide concernant les services en ligne, etc.), s'adresser au pôle Documents (bureau CB-0264) ou au guichet de distribution des documents (bureau S-1B-032).

Dans chaque salle de conférence, un nombre limité d'exemplaires des projets de texte à examiner, pour suite à donner, pendant la séance en cours, sont mis à la disposition des délégations.

Pour obtenir la version imprimée de tout document, envoyer un courrier électronique à l'adresse publishing@un.org en précisant la cote du document, les langues requises, le nombre d'exemplaires demandé par document et l'adresse de livraison. Seuls les documents des Nations Unies peuvent être distribués pendant les séances (voir la question 3 de la Foire aux questions).

Les documents sont accessibles par le Sédoc et le portail PaperSmart (papersmart.unmeetings.org). Aucun mot de passe n'est nécessaire pour avoir accès au portail. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences propose aussi un service d'e-abonnement (www.undocs.org). Les membres des délégations peuvent s'abonner pour recevoir chaque jour des liens donnant accès, depuis un ordinateur ou un appareil mobile, à la dernière édition du Journal ainsi qu'aux documents publiés au Siège.

Pour tout complément d'information concernant le Sédoc, appeler le 212-963-6439.

Communications des États Membres devant être distribuées comme documents de l'Assemblée générale

Pour obtenir la publication d'une communication comme document de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que celle-ci est bien adressée au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale (et/ou au Président du Conseil de sécurité, le cas échéant) et signée par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim de leur mission permanente. La communication doit porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour (le dernier en date) au titre duquel elle doit être publiée.

Une version électronique présentée au format Microsoft Word doit être envoyée à l'adresse dgacm.mss-management@un.org pour en faciliter le traitement. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée

comme référence. Il est préférable de renvoyer aux documents qui sont diffusés sur le Web ou par les médias, comme les déclarations, les communiqués de presse et les images, plutôt que d'en insérer le contenu dans la communication.

Complément d'information

Téléphone : 212-963-6579

Adresse électronique : dgacm.mss-management@un.org

Centre d'accessibilité

Le Centre d'accessibilité fournit des appareils et des outils informatiques pour aider les personnes ayant un handicap auditif, visuel et physique. Ces appareils et outils sont disponibles dans les locaux de l'ONU et peuvent être prêtés aux personnes handicapées participant aux réunions. Le Centre est situé au niveau 1B du bâtiment des conférences, à côté des escalators qui mènent au bâtiment du Secrétariat. Pour tout complément d'information, consulter la page suivante : www.un.org/accessibilitycentre/index.html.

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général

	Téléphone	Bureau
<i>Porte-parole du Secrétaire général</i>		
M. Stéphane Dujarric	212-963-6172	S-0234
<i>Porte-parole adjoint</i>		
M. Farhan Haq	212-963-1104	S-0234
<i>Porte-parole associés</i>		
M. Eri Kaneko	917-367-5266	S-0230
M. Mathias Gillmann	212-963-2932	S-0229
M ^{me} Charlotte Larbuisson	917-367-8583	S-3482
M ^{me} Florencia Soto Nino	917-367-4833	S-0227
	212-963-7160	
Bureau de liaison avec la presse	212-963-7161	S-0222
	212-963-7162	S-0226

Conférences de presse

Les demandes de conférence de presse doivent être adressées au Bureau du porte-parole du Secrétaire général (bureau S-0226, 212-963-7160, 212-963-7161 et 212-963-7162). Seuls les journalistes accrédités peuvent assister aux conférences de presse. Les attachés de presse peuvent assister aux conférences de presse parrainées par leur mission.

Services aux correspondants de presse

Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours à midi un point de presse dans la salle de presse (S-0237). Pendant les sessions de l'Assemblée générale, le porte-parole du Président de l'Assemblée informe également la presse des travaux de l'Assemblée. Ces points de presse quotidiens sont diffusés en direct sur le Web et archivés pour pouvoir être visionnés à la demande

dès qu'ils sont terminés (www.un.org/webcast). On trouvera sur le site Web du porte-parole du Secrétaire général (www.un.org/sg/spokesperson/highlights/index.asp) les faits saillants du point de presse de midi. Pour tout autre service, consulter la page www.un.org/sg/spokesperson.

Pour les autres services à l'intention des correspondants, voir p. 59.

Des installations sont mises à la disposition des correspondants dans des locaux réservés à la presse, au 4^e étage du bâtiment du Secrétariat, et la salle de conférence 1 se transformera en centre des médias du 19 au 26 septembre uniquement.

Information

Le Département de l'information assure des services très divers à l'intention des médias, des organisations non gouvernementales et du public.

	Téléphone	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe à la communication</i> M ^{me} Alison Smale	212-963-2912	S-1008
Division de l'information et des médias <i>Directrice</i> , M ^{me} Hua Jiang	212-963-9653	S-1056
Service de l'actualité et des contenus <i>Directrice adjointe</i> , M ^{me} Mita Hosali	212-963-1333	S-1166
Actualités de l'ONU – planification et reportages (www.un.org/news) <i>Rédacteur en chef</i> , M. Ari Gaitanis	917-367-2908	S-1142
Actualités de l'ONU – rushes <i>Chef</i> , M. Ben Malor	212-963-7716	S-1160
Section de la télévision <i>Chef</i> , M ^{me} Sofia Diarra	917-367-2807	S-1071
Section des services Web (www.un.org) <i>Chef</i> , M. Peter Dawkins	212-963-6974	IN-0509D*
Médias sociaux <i>Coordonnatrice par intérim</i> , M ^{me} Nancy Groves	7-7083	S-1151

¹ **New York offices:** IN = Innovation Building, 300 E. 42nd St. (entrance on 2nd Ave, between 41st/42nd Street.)

	Téléphone	Bureau
Service des communiqués de presse et des médias		
<i>Directeur adjoint</i> , M. Hak-Fan Lau	212-963-2123	S-1057
Section des services audiovisuels		
<i>Chef</i> , M ^{me} Isabelle Broyer	212-963-6937	S-1049
Groupe des installations de télédiffusion		
<i>Chef</i> , M. David Woodie	212-963-9399	GA-1B-0550
Groupe de la diffusion Web (webtv.un.org)		
<i>Chef</i> , M. Andreas Damianou	212-963-6733	S-1101
Groupe des ressources multimédias		
<i>Chef</i> , M. Antonio da Silva	212-963-7318	S-1064
Groupe des partenariats		
<i>Chef</i> , M ^{me} Fang Chen	212-963-5597	IN-0913C ¹
Section des communiqués de presse		
Service de rédaction (anglais) : www.un.org/press/en/		
Service de rédaction (français) : www.un.org/press/fr/		
<i>Chef</i> , M. George Ngwa	212-963-5850	S-0455
Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (http://www.un.org/fr/media/accreditation/)	212-963-6934	
<i>Chef par intérim</i> , M. Tal Mekel	212-963-1504	S-0250
Centre de documentation pour les médias (mdc@un.org)		
M. Reynaldo Naval	212-963-2479	S-0219
Division de la communication stratégique		
<i>Directrice par intérim</i> , M ^{me} Margaret Novicki	917-367-3214	S-1007
Service des campagnes de communication		
<i>Chef par intérim</i> , M. Damian Cardona Onses	212-963-5160	S-1036
Service des centres d'information		
<i>Chef</i> , M. Janos Tisovszky	212-963-1270	IN-0518
Division de la sensibilisation du public		
<i>Responsable</i> , M. Ramu Damodaran	212-963-3064	S-0956
Partenariat et mobilisation du public/Initiative Impact universitaire et secrétaire du Comité de l'information		
<i>Directeur adjoint</i> , M. Ramu Damodaran	212-963-6173	S-0937
Administration et gestion		
<i>Directrice adjointe</i> , M ^{me} Maha El-Bahrawi	212-963-5950	S-0942

Communiqués de presse, distribution de textes de discours

La Section des communiqués de presse établit :

- Des résumés, sous forme de communiqués de presse en anglais et en français, des séances publiques tenues au Siège de l'ONU par les principaux organes de l'Organisation et les grandes commissions, qui sont généralement disponibles dans les deux heures qui suivent les séances ;
- Le cas échéant, des communiqués sur les grandes conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies dans d'autres régions du monde.
- Ces communiqués, qui sont établis à l'intention des médias et ne constituent pas des comptes rendus officiels, peuvent aussi contenir des renseignements généraux sur les questions examinées.
- Les communiqués de presse en anglais sont accessibles sur le site Web de l'ONU à l'adresse www.un.org/press/en/.
- Les communiqués de presse en français sont accessibles à l'adresse www.un.org/press/fr/.

Les correspondants accrédités peuvent obtenir des liens vers des documents et se procurer communiqués de presse, dossiers de presse et autres publications des Nations Unies auprès du Centre de documentation pour les médias (bureaux S-0219 à S-0221, 212-963-7166), en personne ou par courrier électronique (mdc@un.org).

Les délégations qui souhaitent faire afficher sur le site Web de l'ONU les déclarations qu'elles font au cours du débat général de l'Assemblée générale, de sessions extraordinaires ou d'autres réunions importantes qui se tiennent au Siège doivent prendre contact dans les meilleurs délais avec le Chef de la Section des services Web, M. Peter Dawkins (212-963-6974).

Site Web de l'ONU

Le site principal de l'ONU (www.un.org) existe dans les six langues officielles et comporte une section à l'intention des délégations (www.un.org/fr/sections/resources/delegates/index.html), dans laquelle sont répertoriées des ressources qui présentent un intérêt pour les délégations, notamment les liens vers le *Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations*

Unies, le Manuel de protocole, le *Journal des Nations Unies*, les documents des Nations Unies et le portail deLeGATE.

Une liste des adresses postales et électroniques et numéros de téléphone et de télécopie des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies est accessible à l'adresse www.un.org/fr/members.

Le débat général est retransmis sur la page Web qui lui est entièrement consacrée : <http://gadebate.un.org>. On peut trouver sur cette page, qui est actualisée en temps réel, des produits et supports multimédias (vidéo, photo et audio) du débat général dans toutes les langues officielles et écouter les déclarations dans la langue originale.

Le site de l'ONU donne également accès à divers outils de recherche et renvoie vers les pages d'accueil d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. La page intitulée « Questions thématiques » centralise les informations relatives à 30 grands thèmes (www.un.org/fr/globalissues).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section des services Web (212-963-6974).

Centre d'actualités

L'Organisation des Nations Unies produit dans les six langues officielles, ainsi qu'en swahili et en portugais, des bulletins d'information multimédias quotidiens, des entretiens, des reportages, des dossiers hebdomadaires ou liés aux conférences, qui couvrent les activités menées par le système des Nations Unies partout dans le monde. Ce contenu est mis gratuitement à la disposition des organes de presse, des plateformes d'information en ligne et des radio et télédiffuseurs du monde entier. Lorsque ce contenu est utilisé, il convient d'en citer expressément la source, à savoir le Centre d'actualités de l'ONU. Si un média (plateforme d'information en ligne ou radio et télédiffuseur) souhaite utiliser régulièrement des produits du Centre d'actualités, il doit prendre contact avec la Division de l'information et des médias (téléphone : 212-963-5597, adresse

électronique : mediapartnerships@un.org). Pour tout complément d'information sur la page du Centre d'actualités de l'ONU, envoyer un courrier électronique à contactnewscentre@un.org ou appeler le 212-963-7716 ou le 917-367-2908.

Le Centre d'actualités de l'ONU élabore des pages thématiques sur les priorités de l'Organisation, ainsi que des reportages documentaires et photos. Les émissions radiophoniques et les contenus audio sont regroupés sur une plateforme audio se trouvant sur la page du Centre de nouvelles de l'ONU, d'où ils peuvent être téléchargés facilement par les partenaires audio et autres utilisateurs et intégrés à des reportages en ligne.

Les membres des délégations peuvent s'abonner pour recevoir les dépêches sur l'actualité qui sont mises en ligne sur le site Web de l'ONU ; ils recevront les dépêches au fur et à mesure qu'elles sont mises en ligne ou un bulletin à la fin de chaque jour ouvrable. L'application pour mobiles UN News Reader, disponible sur iOS (en anglais uniquement) et sur Android (dans les six langues officielles), donne aussi accès aux informations en ligne. UN Audio Now est une application qui permet l'accès à des émissions de radio quotidiennes diffusées en huit langues. On trouve sur le site Web de l'ONU des informations actualisées concernant les applications et les services d'abonnement ainsi qu'un guide du site.

Des programmes hebdomadaires réalisés dans les langues officielles ainsi qu'en bangla, en hindi et en ourdou sont également accessibles depuis le site Web de l'ONU. Pour plus d'informations, visiter le site de l'ONU ou contacter le Service d'actualités par téléphone (212-963-7716 ou 212-963-0415) ou par courrier électronique (malor@un.org).

Les enregistrements des déclarations faites lors des séances des principaux organes de l'ONU peuvent être téléchargés sous forme de fichiers audionumériques. Pour tout renseignement, s'adresser à la Phonothèque (bureau IN-0503C/D, téléphone : 212-963-9272 ou 212-963-9269 ; télécopie : 212-963-4501, adresse électronique : avlibrary@un.org). L'application pour mobiles UN Audio Channels, disponible gratuitement

sur iOS et Android, dans les six langues officielles ainsi qu'en kiswahili et en portugais, permet à ses utilisateurs d'écouter en direct la plupart des activités qui se tiennent dans la salle de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité, les conférences de presse quotidiennes, ainsi que des reportages audio à la demande et des émissions venant du Service d'actualités. Les huit unités linguistiques élaborent également des produits d'information et des contenus que l'on retrouve sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, Twitter, YouTube et SoundCloud, ainsi que sur des plateformes de réseaux sociaux dans telle ou telle langue.

Les produits du Service d'actualités sont établis dans le style des organes de presse ; ils ne rendent pas compte dans le détail des déclarations faites par les États Membres et n'ont pas valeur de compte rendu officiel.

Médias sociaux

L'actualité de l'ONU est présentée en plusieurs langues sur tous les principaux médias sociaux. Pour obtenir la liste des comptes officiels, visiter le site Web de l'ONU (<http://www.un.org/fr/sections/about-website/un-social-media/index.html>) ou se renseigner en envoyant un courrier électronique à grovesn@un.org ou en appelant le 917-367-7083.

Les délégations sont invitées à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant les mots-dièse suivants :

- **Soixante-douzième session de l'Assemblée générale :** #UNGA
- **Objectifs de développement durable :** #GlobalGoals, #SDGs
- **Action menée en ce qui concerne les réfugiés et les migrants et en vue de l'élaboration du pacte mondial :** #UN4RefugeesMigrants
- **Ensemble – campagne en faveur du respect, de la sécurité et de la dignité pour tous les réfugiés et migrants:** #JoinTogether

Médias : services et installations

La Division de l'information et des médias offre divers produits et services aux délégations et aux journalistes accrédités; elle dispose notamment de quelques installations de radio et de télédiffusion qu'elle peut mettre à leur service, dans la mesure où elles sont disponibles. Tous les produits sont accessibles à partir du site www.multimedia.org ou des adresses indiquées ci-dessus.

Télévision et diffusion sur le Web

Le Groupe des nouvelles et des installations de télévision retransmet en direct les séances, conférences et événements qui ont lieu au Siège de l'ONU à New York. Ces programmes sont transmis aux grandes agences internationales et aux organismes de rediffusion (Encompass et The Switch). Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des installations de télédiffusion (bureau CB-1B055, téléphone : 212-963-7650 ou 212-963-9399, adresse électronique : redi@un.org ou woodie@un.org). Les émissions quotidiennes de la télévision des Nations Unies sont diffusées sur le Web en direct (<http://webtv.un.org>).

Les délégations peuvent demander les enregistrements numériques des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Des fichiers numériques aux formats tels que MPEG-2 et MPEG-4 (H.264) peuvent être téléchargés grâce à un lien envoyé par la Médiathèque. Les délégations peuvent obtenir gratuitement, sur demande, un enregistrement au format DVD de chaque déclaration faite par leur représentant. Les enregistrements supplémentaires au format DVD sont payants, de même que les autres demandes particulières. Les DVD ou enregistrements numériques sont en général disponibles le jour même où l'intervention est prononcée, à condition d'avoir été commandés à l'avance. Les commandes passées par la suite sont remplies dans les meilleurs délais. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Pour commander l'enregistrement d'une intervention, prière de s'adresser à la Médiathèque de l'ONU

(téléphone : 212-963-0656 ou 212-963-1561 ; adresse électronique : avlibrary@un.org). Les DVD doivent être retirés à la Vidéothèque (bureau GA-2B-620), située au deuxième sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale.

Le Groupe de la diffusion Web suit les séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme, les audiences de la Cour internationale de Justice, les conférences de presse et les points de presse, ainsi que les manifestations auxquelles le Secrétaire général participe et propose des formules en direct ou à la demande. Les départements et les délégations peuvent également demander que les événements auxquels ils participent bénéficient d'une diffusion Web, ce qui permet aux internautes du monde entier de les visionner en se connectant au site de la télévision en ligne des Nations Unies (<http://webtv.un.org>). Les vidéos des interventions faites lors du débat général sont accessibles sur le site Web qui y est consacré (<http://gadebate.un.org>).

Si les séances disposent de services d'interprétation, la couverture est assurée en direct dans les six langues officielles, ainsi que dans la langue de l'orateur si ce n'est pas une langue officielle de l'ONU. Les vidéos peuvent être visionnées par tout internaute sur un ordinateur ou un appareil mobile.

Le site de la télévision en ligne des Nations Unies leur offre en outre la possibilité de copier les vidéos, de les reproduire facilement sur leur propre site et de les partager sur les réseaux sociaux.

Les diffusions Web sont possibles sur réservation ; les demandes doivent être accompagnées d'un programme, d'une brochure ou d'un lien concernant l'événement en question. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe de la diffusion Web (bureau S-1101, poste 3- 6733, adresses électroniques : damianou@un.org et justin@un.org).

Partenariats avec les médias

L'Organisation des Nations Unies a des partenariats avec les organes d'information du monde entier, notamment les organismes de télédiffusion, les agences de presse en ligne et les réseaux sociaux. Les médias audiovisuels et en ligne partenaires peuvent reprendre, de préférence en indiquant la source, le contenu prêt à être diffusé, à savoir des informations multimédias comprenant du texte et des vidéos ainsi que des émissions de télévision, notamment les séries primées de la Télévision des Nations Unies « 21^e siècle » et « L'ONU en action », ainsi que les journaux quotidiens et reportages.

UNifeed produit des fichiers vidéo de qualité présentant l'actualité du jour et des reportages sur divers sujets intéressant l'ONU. Ces programmes peuvent être téléchargés aux formats PAL et NTSC (www.unmultimedia.org/tv/unifeed) et sont transmis aux organismes de télédiffusion par l'intermédiaire de l'agence Associated Press Television News.

Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des partenariats (bureau IN-0913N, téléphone : 212-963-5597, adresse électronique : mediapartnerships@un.org).

Photographies de l'ONU

On peut télécharger des photographies officielles prises à l'occasion de diverses réunions ou activités de l'ONU depuis la page www.unmultimedia.org/photo. Les photos ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires ou autres fins commerciales sans autorisation. Pour tout renseignement, s'adresser à la Photothèque du Département de l'information (bureau S-1047, téléphone : 212-963-6927 ou 212-963-0034, télécopie : 212-963-1658, adresse électronique : photolibr@un.org).

Campagnes de communication et points de contact

Division de la communication stratégique

Bureau de la Directrice

Bureau : S-1007

Téléphone : 917-367-3214

La Division de la communication stratégique met au point et coordonne les campagnes d'information sur des questions prioritaires, notamment à l'occasion des grandes conférences et célébrations organisées par l'ONU. Pour tout complément d'information, contacter le Chef du Service des campagnes de communication, M. Damian Cardona Onses (bureau S-1036, 212-963-5160). On trouvera ci-après certaines des pages Web thématiques de la Division :

- **Objectifs de développement durable : 17 objectifs pour transformer notre monde :** www.un.org/sustainabledevelopment/
- **L'application ODD en action :** <https://sdgsinaction.com/fr.html>
L'action menée par le système des Nations Unies pour lutter contre les changements climatiques : www.un.org/climatechange/fr
Nations Unies et maintien de la paix : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>
Afrique Renouveau : www.un.org/africarenewal/fr
Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) : <http://www.un.org/fr/events/africandescentdecade/>
- Publications
- Maintien de la paix
- Droits de l'homme
- Développement économique et social
- Actualité africaine
- Question de Palestine
- Décolonisation
- Dossiers de presse
- Brochures
- Articles de fond
- Documents pédagogiques

Tous les documents ci-dessus peuvent être consultés sur le site Internet de l'ONU (www.un.org).

- Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice (dans les six langues officielles de l'ONU), consultables depuis www.un.org/fr/documents/charter
- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Charte internationale des droits de l'homme (y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques)

On trouvera ci-après la liste de quelques-unes des publications de la Division.

Thematic publications

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>AfriqueRenouveau (publication trimestrielle)</i>			
Adresse électronique : africarenewal@un.org	212-963-	212-963-	
Site Web : www.un.org/africarenewal/fr	6857	4556	S-1033
<i>Paix et sécurité</i>			
Page d'information sur la paix et la sécurité contenant faits et chiffres, notes d'information et autres textes sur les activités menées par les Nations Unies pour le maintien, la consolidation et le rétablissement de la paix, et le désarmement.			
Adresse électronique : narulas@un.org	212-963-		
Site Web : www.un.org/fr/sections/what-we-do/maintain-international-peace-and-security/index.html	1262	917-367-	212-963-
	3944	9737	S-1078

Publications institutionnelles

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Chronique de l'ONU</i>			
Revue trimestrielle présentant les activités et sujets de préoccupation des Nations Unies.			
Adresse électronique : unchronicle@un.org	212-963-	917-367-	
https://unchronicle.un.org/fr/	0405	6075	S-0920
<i>Annuaire des Nations Unies</i>			
Recueil annuel couvrant les principales activités menées par les organismes des Nations Unies et contenant le texte intégral des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ainsi que les explications correspondantes.			
Adresse électronique : unyearbook@un.org	212-963-	917-367-	
https://unyearbook.un.org/	5547	6075	S-0935

ABC des Nations Unies

Guide exhaustif offrant une vue d'ensemble de l'histoire et des activités de tout le système des Nations Unies.

Adresse électronique : moore1@un.org 212-963- 917-367-3854 6075 S-0936

Section des relations avec les ONG (Département de l'information)
<http://outreach.un.org/ngorelations>

Annuaire des organisations non gouvernementales travaillant avec le Département de l'information (publication en ligne)

<http://outreach.un.org/ngorelations/membership/dpingo-directory/> U-204

À propos de l'ONU 212-963-4467
 Site Web : <http://www.un.org/fr/about-un/>

Publications des Nations Unies

Adresse électronique : publications@un.org

Site Web : www.shop.un.org
www.un.library.org

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies, par l'intermédiaire des établissements de commerce en ligne, à la Librairie de l'ONU au Siège et à Genève et sur le site de vente en ligne de l'Organisation (www.shop.un.org). La bibliothèque numérique des Nations Unies iLibrary (www.un-ilibrary.org) permet d'effectuer des recherches en texte intégral, ainsi que de consulter des publications numériques et d'en partager l'accès gratuitement. Les titres les plus demandés sont également disponibles sous forme de livres électroniques et d'applications mobiles. De plus, la publication United Nations Development Business est une source d'information sur les débouchés qu'offrent, pour des produits ou des prestations de services, les projets financés par le système des Nations Unies, les États Membres et les principaux organismes de développement.

	Téléphone	Adresse électronique
Ventes et marketing Chef, M ^{me} Sherri Aldis	917-367-4717	aldis@un.org

United Nations Development Business

Adresse électronique : dbusiness@un.org

Site Web : www.devbusiness.com

	Téléphone	Adresse électronique
M. Reza Mapar	917-367-3978	mapar@un.org

Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies

Service des centres d'information

Bureau : IN-0518

Téléphone : 212-963-1270

Adresse électronique : dpi_dis_unit@un.org

Site Web : <http://unic.un.org/aroundworld/unics/fr/index.asp>

Beaucoup des services fournis par les bureaux du Siège sont également disponibles dans les États Membres. Le Département de l'information dispose actuellement de 59 centres et services d'information dans le monde, dont les services d'information à Genève et à Vienne, d'un centre d'information régional à Bruxelles et d'antennes d'information dans huit bureaux de l'ONU. Le Service des centres d'information de la Division de la communication stratégique prête un appui tant programmatique qu'administratif au réseau des centres d'information.

Services à la société civile

Conseil économique et social

Le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales (bureau DC1-1480, 212-963-3192) sert de point de contact pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Département de l'information

La Division de la sensibilisation du public du Département de l'information a pour vocation de faire connaître les idéaux et les activités de l'ONU à tous les peuples et à toutes les sociétés pour mobiliser leur appui. Elle travaille en coopération avec les principaux groupes intéressés, comme les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les entités du secteur privé, et avec le grand public.

Le site Web public « deleGATE » (www.un.int/fr), mis à jour par l'équipe de l'intranet de l'ONU, iSeek, informe les membres des délégations sur les séances, les élections, les rapports importants, la documentation, les journées internationales, les possibilités de formation et les manifestations organisées au Siège. Il reprend également une partie du contenu de l'intranet de l'ONU, iSeek, en anglais et en français, et donne accès à certaines informations concernant les commissions de l'Assemblée générale ainsi qu'au répertoire téléphonique du Siège et à l'annuaire du personnel, lequel est équipé d'une fonction de recherche.

Pour tout complément d'information ou pour envoyer des projets d'article, s'adresser à iseek@un.org.

Section des relations avec les ONG et de la sensibilisation

Au sein de la Division de la sensibilisation du public, le rôle de la Section des relations avec les ONG et de la sensibilisation est de nouer des partenariats créatifs pour mettre en lumière et expliquer l'action de l'ONU. La Section s'occupe notamment de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, qui s'efforce de promouvoir l'intégration des questions occupant une place prioritaire pour l'ONU dans les productions cinématographiques et télévisées ; du programme des messagers de la paix, qui gère les relations avec des personnalités qui mettent leur temps et leur talent au service de l'ONU en s'employant à faire connaître l'action des organismes du système ; des relations avec les organisations non gouvernementales, répondant

aux besoins du secteur non gouvernemental en matière d'information en association avec le Département de l'information et le Groupe des manifestations spéciales, laquelle est chargée d'organiser des manifestations spéciales de haut niveau au Siège.

Chef

M. Jeffrey Brez

Adresse électronique : brez@un.org

Téléphone : 212-963-8070

Twitter: @jeffbrez

Relations avec les ONG, Fonctionnaire de l'information

M^{me} Hawa Diallo

Adresse électronique : diallo9@un.org

Téléphone : 917-367-9380

Centre d'information des ONG (Département de l'information)

Bureau : U-204 (801 United Nations Plaza)

Téléphone : 212-963-7234

Site Web : <http://outreach.un.org/ngorelations>

Facebook: www.facebook.com/UNDPINGO

Tumblr: <http://undpingo.tumblr.com>

Twitter: <https://twitter.com/undpingo>

Adresse électronique : undpingo@un.org

Responsable, Initiative de mobilisation de la communauté artistique et Programme des messagers de la paix

M. Jon Herbertsson

Adresse électronique : herbertsson@un.org

Téléphone : 212-963-7346

Site Web : <http://outreach.un.org/ccoi/>

Site Web : <http://outreach.un.org/mop>

Adresse électronique : creative@un.org

Manifestations spéciales, Responsable

M. Carlos Islam

Adresse électronique : islamc@un.org

Téléphone : 212-963-2985

Site Web : <http://www.outreach.un.org/specialevents/>

Adresse électronique : specialeventsdpi@un.org

Section de l'action éducative

La Section de l'action éducative lance des initiatives mondiales de formation sur les questions occupant une place prioritaire à l'ordre du jour de l'ONU et les objectifs de l'Organisation. Elle conçoit des documents éducatifs pour les jeunes à l'intention des enseignants et étudiants de tous niveaux et organise des vidéoconférences à l'échelle internationale pour les étudiants afin de les encourager à mieux connaître l'Organisation. Elle travaille également en partenariat avec les États Membres et les groupes de la société civile pour apporter son concours aux programmes annuels « L'ONU mise en scène », s'attachant en particulier à former les formateurs dans le cadre des ateliers de simulation.

En outre, la Section gère deux programmes éducatifs : le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies et le programme éducatif En mémoire de l'esclavage.

Chef

M^{me} Kimberly Mann

Adresse électronique : mann@un.org

Téléphone : 212-963-6835

Responsable, Initiatives pour les étudiants

M. Brenden Varma

Adresse électronique : varmab@un.org

Téléphone : 212-963-7238

Adresse électronique : education-outreach@un.org

Journée internationale de la paix

Site Web : www.un.org/fr/events/peaceday/

Principes directeurs de « L'ONU mise en scène »

Site Web : <http://outreach.un.org/mun>

Responsable, Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies

M^{me} Tracey Petersen

Adresse électronique : petersen3@un.org

Téléphone : 212-963-4578

Site Web : <http://www.un.org/fr/holocaustremembrance/>

Facebook: [facebook.com/unhop](https://www.facebook.com/unhop)

Twitter: @UNHOP

YouTube: [youtube.com/holocaustremembrance](https://www.youtube.com/holocaustremembrance)

Programme éducatif En mémoire de l'esclavage

Site Web :

www.un.org/fr/events/slaveryremembranceday/

Facebook: [facebook.com/rememberslavery](https://www.facebook.com/rememberslavery)

Twitter: <http://Twitter.com/rememberslavery>

Initiative Impact universitaire des Nations Unies

L'initiative Impact universitaire des Nations Unies associe les établissements d'enseignement supérieur, les organisations qui attribuent des bourses et les instituts de recherche avec l'ONU et les met en contact les uns avec les autres pour trouver une réponse aux questions qui sont prioritaires pour l'Organisation, en particulier les objectifs de développement durable. Il s'agit d'un lieu d'échange sur les idées et les initiatives se rapportant aux activités de l'Organisation.

Chef

M. Ramu Damodaran

Adresse électronique : damodaran@un.org

Téléphone : 212-963-6173

Site Web : <http://academicimpact.un.org/fr>

Twitter: @ImpactUN

Facebook: www.facebook.com/ImpactUN

Adresse électronique : academicimpact@un.org

Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a pour mission de faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue par les organismes des Nations Unies. Il travaille en collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes pour renforcer la position des jeunes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de l'ONU, et leur donner davantage de moyens d'action.

Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse

M^{me} Jayathma Wickramanayake

Adresse électronique : youthenvoy@un.org

Téléphone : 212-963-6013

Bureau : DC1-0220

Section des publications et de l'édition

La Section des publications et de l'édition est chargée des publications phares du système des Nations Unies intitulées la *Chronique de l'ONU*, l'*Annuaire des Nations Unies* et l'*ABC des Nations Unies*. Ces publications encouragent le dialogue sur les enjeux mondiaux, présentent des informations précises sur les activités de l'ONU et constituent des sources inestimables d'information.

Chef

M. Russell Taylor

Adresse électronique : taylor3@un.org

Téléphone : 212-963-4763

Bureau : S-0934

Secrétariat du Comité des expositions

Les expositions présentées dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale portent sur des questions qui

sont prioritaires pour l'ONU. Elles sont montées conformément aux directives du Comité des expositions de l'ONU. Pour tout complément d'information, s'adresser au Secrétaire du Comité (téléphone : 212-963-5455, télécopie : 212-963-0077, adresse électronique : exhibitscommittee@un.org).

Services à l'intention des visiteurs

Chef par intérim

M^{me} Lilli Schindler

Adresse électronique : schindler@un.org

Téléphone : 212-963-1361

Bureau : GA-1B-039 (Visitor Centre)

Site Web : <http://visit.un.org/fr>

Facebook: <https://www.facebook.com/UNVisitorsCentre>

Visites guidées : Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 45. Les visites sont proposées dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en allemand, en coréen, en italien, en japonais et en portugais, entre autres.

Les personnes qui souhaitent acheter leurs billets à l'avance peuvent le faire en ligne à l'adresse suivante : <http://visit.un.org>. Sinon, elles peuvent se procurer un billet sur place le jour de la visite (nombre limité en vente). Pour les groupes (40 personnes ou plus), contacter le service des réservations en composant le 212-963-4440 ou en écrivant à unitg@un.org. Les fonctionnaires, stagiaires et membres des délégations ont droit à un billet gratuit, qu'ils peuvent se procurer le jour de la visite au guichet qui se trouve dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale. Ils peuvent se joindre à une visite guidée s'il reste de la place. Les fonctionnaires et membres des délégations ont aussi droit, sur présentation de leur carte d'identité ONU au guichet, à deux billets pour adultes au tarif réduit de 13 dollars pour des invités.

Le Bureau des programmes de groupe et des orateurs (bureau GA-1B-039W, 212-933-7710, adresse électronique : briefings@un.org) organise à l'intention des groupes qui visitent le Siège

(établissements d'enseignement, associations professionnelles, représentants de gouvernement, journalistes et groupes de la société civile) des séances d'information assurées par des fonctionnaires de l'ONU, ainsi que des exposés aux États-Unis et au Canada.

Le comptoir des renseignements (comptoir situé dans le Centre des visiteurs, GA-1B, 212-963-4475, adresse électronique : inquiries2@un.org) fournit des informations sur l'ONU et ses activités en réponse aux demandes émanant du public et distribue de la documentation. On peut également obtenir des informations thématiques en ligne et consulter les réponses aux questions qui reviennent souvent à l'adresse <http://visit.un.org/fr>.

Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra

Coordonnatrice du programme

M^{me} Bayann Hamid

Adresse électronique : bayann.hamid@un.org

Téléphone : 212-963-9415

Site Web : <http://outreach.un.org/raf/>

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

Chef

M. Thanos Giannakopoulos

Adresse électronique : thanos.giannakopoulos@un.org

Téléphone : 212-963-0512

Bureau : L-0218A

Salle de lecture : L-105

Située à l'angle de la 42^e Rue et de la Première Avenue.

Ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h 30 de janvier à août et de 9 heures à 18 heures de septembre à décembre.

Adresse électronique : Library-NY@un.org

Téléphone : 212-963-3000

Site Web : <http://library.un.org>

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offre des services de recherche et d'information visant à aider les États Membres à participer aux travaux de l'ONU ; il s'agit de sa priorité numéro un. Elle offre également les services ci-après :

- Un service de recherche professionnel. Des spécialistes de l'information répondront aux questions dans l'heure. Les questions peuvent être posées par :
 - ♦ **Adresse électronique** : library-ny@un.org
 - ♦ **Téléphone** : 212-963-3000
 - ♦ **« Demandez à DAG »** : <http://library.un.org>
- Un accès en ligne à des renseignements de source commerciale, que la Bibliothèque met gratuitement à la disposition des membres des délégations. Certaines de ces sources sont accessibles depuis le domicile, le bureau ou un appareil mobile. Pour tout complément d'information, contacter la Bibliothèque.
- Des cours à l'intention des membres des délégations et du personnel des missions sur la recherche d'information ayant trait à l'ONU. Le calendrier des prochaines séances est disponible sur le site Web de la Bibliothèque (<http://library.un.org>).
- Des sites Web spécialisés créés par la Bibliothèque à l'intention des États Membres :
 - ♦ **Les États Membres au fil des sessions** : portail qui permet d'avoir accès à l'historique des actions de chaque État Membre à l'ONU, <http://research.un.org/en/unms>
 - ♦ **Base de données des votes enregistrés** : <http://research.un.org/en/voting>
 - ♦ **Index des déclarations et discours prononcés** : <http://research.un.org/en/speeches>
 - ♦ **Demandez à DAG** : Foire aux questions qui donne des réponses aux questions le plus souvent posées sur l'ONU, ask.un.org/fr
- Un service de numérisation à la demande de documents de l'ONU non disponibles en ligne.
- Des produits de recherche d'information sur les grandes questions intéressant l'ONU, notamment :

- ◆ **La paix et la sécurité** : <http://research.un.org/az.php?s=2253>
- ◆ **Le développement** : <http://research.un.org/az.php?s=1515>
- ◆ **Divers** : <http://research.un.org/az.php>
- Accès à des milliers de journaux, magazines et livres numériques dans de nombreuses langues, toutes régions confondues.
- Prêts interbibliothèques pour des livres ou articles qui ne sont pas dans le fonds de la Bibliothèque.
- Guides de recherche sur des sujets ayant trait à l'ONU qui présentent un intérêt particulier pour les délégations :
 - ◆ **Aperçu de la documentation de l'ONU** : (<http://research.un.org/fr>)
 - ◆ **Conseil de sécurité** : dont un tableau récapitulatif des séances, vétos et résolutions, <http://research.un.org/en/docs/sc>
 - ◆ **Assemblée générale** : dont une liste des résolutions, <http://research.un.org/en/docs/ga>
 - ◆ **Budget de l'ONU** : <http://research.un.org/en/docs/budget>
- La salle de lecture de la Bibliothèque (L-105) est un espace silencieux où les membres des délégations peuvent consulter les derniers ouvrages et magazines, obtenir l'aide de spécialistes de l'information, ou utiliser les ordinateurs, les imprimantes et le wifi.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld conserve également un fonds de documents présentant un intérêt particulier : cartes, documents sur le droit international, documents de la Ligue des Nations, et documents et publications des Nations Unies.

Le fonds de l'ONU comprend plus de 10 millions de documents dans toutes les langues officielles remontant aux tout débuts de l'Organisation. Si la plupart des documents parus depuis 1993 sont disponibles en version numérique, les millions de documents qui n'existent qu'en format papier sont conservés par la Bibliothèque. Celle-ci a lancé un vaste programme de numérisation, l'objectif étant de préserver la mémoire

institutionnelle de l'Organisation. De nouveaux documents sont numérisés tous les jours. La Bibliothèque s'emploie à rendre ces documents essentiels facilement accessibles en ligne grâce à la création de la Bibliothèque numérique Dag (à venir).

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld collabore avec d'autres bibliothèques du Secrétariat, dans le monde entier, pour répondre rapidement et efficacement aux questions des délégations et des autres clients. La Bibliothèque coordonne un réseau de plus de 359 bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies dans 135 États Membres et territoires.

Les délégations et missions permanentes peuvent contacter la Bibliothèque si elles souhaitent bénéficier d'une présentation personnalisée des services et des ressources disponibles. La Bibliothèque invite les délégations à lui transmettre leurs observations et suggestions.

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Les délégations ont accès aux installations et aux services ci-après, situés au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale :

- Services postaux
- Banque
- Boutique-cadeaux
- Librairie
- Services d'accueil

Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant aux sessions de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, modifiée par les résolutions 2128 (XX), 2245 (XXI), 2489 (XXIII), 2491 (XXIII), 41/176, 41/213, 42/214, la section VI de la résolution 42/225, la section IX de la résolution 43/217 et la section XIII de la résolution 45/248, l'Organisation des Nations Unies paie les frais de voyage, mais non des indemnités de subsistance :

- a) Pour cinq représentants au plus, y compris les représentants suppléants, de chaque État Membre désigné comme pays moins avancé participant à une session ordinaire de l'Assemblée générale ;
- b) Pour un représentant ou un représentant suppléant de chaque État Membre visé à l'alinéa a) ci-dessus participant à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ;
- c) Pour un membre d'une mission permanente à New York qui est désigné comme représentant ou représentant suppléant à l'Assemblée générale, à condition que le voyage en question réponde aux critères énoncés aux

alinéas a) et b) ci-dessus, que le représentant permanent atteste que le voyage a trait aux travaux de la session considérée et que le voyage soit effectué pendant la session ou dans les trois mois qui suivent ou précèdent la session. Les sommes à verser au titre d'une session ne seront pas majorées si cette session est suspendue et reprise.

Si une délégation en fait la demande par l'intermédiaire de sa mission permanente à New York, l'Organisation prendra des dispositions pour assurer le transport aller-retour au Siège de l'ONU, à New York, des représentants mentionnés ci-dessus. À cet effet, la délégation doit prier sa mission permanente d'envoyer une note verbale précisant, pour chaque représentant participant au voyage :

- À quelle session de l'Assemblée générale il se rend ;
- Son nom complet et sa date de naissance (jj/mm/aaaa) ;
- La date à laquelle il souhaite arriver à New York et la date à laquelle il souhaite repartir ;
- Ses coordonnées personnelles (numéro de téléphone et adresse électronique) ;
- Ses coordonnées à New York (numéro de téléphone et adresse électronique) ;
- Une copie numérisée des pages de son passeport où figurent son nom complet et sa date de naissance.

Pour chaque session de l'Assemblée générale, l'Organisation fournira un seul billet aller-retour de première classe pour le chef de la délégation, et jusqu'à quatre billets aller-retour supplémentaires, au tarif immédiatement inférieur pour les vols de plus de neuf heures et en classe économique pour les vols de moins de neuf heures, pour les autres membres de la délégation accréditée. L'Organisation réserve les billets les moins chers pour le trajet aller-retour, par l'itinéraire le plus court, entre la capitale de l'État concerné et la ville de New York.

Si l'Organisation ne s'occupe pas de réserver les billets, le remboursement des frais de voyage de chaque représentant est limité aux montants ci-dessous, le plus bas étant retenu :

- le tarif le moins cher pour un trajet aller-retour aux dates prévues, par l'itinéraire le plus court, entre la capitale de l'État concerné et la ville de New York, ou
- le coût effectif du voyage.

Les délégations pouvant prétendre au remboursement de leurs frais de voyage, conformément aux dispositions du Règlement régissant le paiement des frais de voyage et des indemnités de subsistance dans le cas des membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/107/Rev.6 du 25 mars 1991) doivent, pour faire leur demande, utiliser le formulaire F-56 (Demande de remboursement des frais de voyage autorisés des représentants des États Membres). Ces demandes de remboursement doivent être accompagnées des originaux des preuves de paiement/reçus (les factures ne seront pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'une preuve de paiement), des talons des billets (ou un itinéraire indiquant les numéros de billet électronique) et des talons des cartes d'embarquement. Tous les paiements dus aux États Membres sont effectués par virement électronique sur le compte bancaire de la mission permanente correspondante. En conséquence, les coordonnées de ce compte doivent également être indiquées, de préférence au moyen de la copie d'un chèque annulé, lors de la présentation de la demande de remboursement dans le formulaire F-56. Prière de noter que les remboursements ne peuvent être effectués en espèces ni directement aux voyageurs. L'ONU n'est pas tenue de faire droit à une demande de remboursement de frais de voyage qui lui serait soumise après le 31 décembre de l'année suivant la date de clôture de la session de l'organe ou de l'organe subsidiaire ayant donné lieu au déplacement.

Les notes verbales, les demandes de billets, les questions sur le remboursement des frais de voyage et les demandes de remboursement doivent être adressées au :

Chef du Service administratif

Département de la gestion
Bâtiment du Secrétariat, 21^e étage

Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017
Téléphone : 212-963-6580
Télécopie : 917-367-0830

Agence de voyages

American Express est l'agence de voyages officielle de l'ONU à New York ; elle aide les délégations, dans toute la mesure possible, à organiser les voyages, obtenir des billets et réserver des chambres d'hôtel dans le cadre des voyages organisés et payés par l'Organisation.

Pour contacter l'agence de voyages, composez le 1-877-418-9652 (appels depuis les États-Unis seulement). Pendant les heures d'ouverture, appuyez sur le 1 lorsque vous y êtes invités. Après les heures d'ouverture, appuyez sur le 5 lorsque vous y êtes invités. Il convient de noter que les services intervenant après les heures d'ouverture de l'agence sont facturés. Il est donc préférable d'appeler pendant les heures d'ouverture, s'il ne s'agit pas d'une urgence.

Immeuble FF, 2^e étage, 304 East 45th Street
(entre la Première et la Deuxième Avenue)
Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 18 heures.

Les appels d'urgence de l'étranger peuvent être passés en PCV : composer le 336-291-1394 (opérateur) ou le 001-313-317-3657 (direct) et donner le code SK32 pour effectuer l'appel.

Salon des délégués

Bâtiment des conférences (2^e étage)

Du jour de l'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (12 septembre 2017) jusqu'à la suspension de la session en décembre 2017, les membres des délégations sont priés de n'inviter au salon des délégués que des personnes titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité.

Salon de repos pour les délégués

Bâtiment des conférences (2^e étage, à proximité de la zone réservée au Conseil de sécurité)

Restauration

Restaurant des délégués

Bâtiment des conférences, 4^e étage

Téléphone : 917-367-3314

Le restaurant des délégués propose un menu à prix fixe pour le déjeuner. Il est ouvert entre le 5 septembre et le 15 décembre 2016, du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 14 h 30. Il faut faire une réservation sur le site www.ddr-reservations.com ou par téléphone au 917-367-3314.

Il se peut que le restaurant soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Déjeuners privés : Des salles à manger particulières peuvent être mises à disposition pour des déjeuners regroupant 10 convives ou plus. Les membres des délégations sont priés de retenir ces salles deux semaines à l'avance. Pour les autres dispositions à prendre, notamment pour les menus, se mettre en rapport avec le Service de la restauration de l'ONU (212-963-7029 ou 212-963-7099).

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis au restaurant des délégués et il est interdit d'y prendre des photos. Une tenue vestimentaire correcte est de rigueur.

Réceptions et célébrations : Les membres de délégations désireux d'organiser le soir des réceptions ou des célébrations au Siège sont priés de se mettre en rapport avec le Service de la restauration de l'ONU (212-963-7029 ou 212-963-7099).

Les délégations qui se proposent d'envoyer des cartons d'invitation doivent prendre leurs dispositions aussi longtemps à l'avance que possible. Il convient de préciser sur les cartons d'invitation que les invités devront présenter leur carte à l'entrée des visiteurs, puis se soumettre à un contrôle de sécurité. Ils devront aussi présenter leur carton d'invitation à l'entrée des salons de réception. La liste des invités et un exemplaire de carton d'invitation devraient être communiqués bien à l'avance, par courrier électronique, au capitaine Malinda McCormack (mccormackm@un.org) et au Groupe des plans de sécurité (security_service_coordinator@un.org).

Cafétéria, cafés et bar

La cafétéria principale est fermée depuis le 10 juillet 2015 mais sera ouverte pendant la première partie du débat général et peut-être également à d'autres moments de l'année si les conditions de sécurité le permettent. Les autres lieux de restauration sont la Cafétéria Riverview, le Lobby Café, le Café de la paix, le Café du Centre des visiteurs et le Café viennois. Il y a un bar avec restauration légère au Salon des délégués nord, ainsi que des distributeurs automatiques.

Cafétéria Riverview

- Bâtiment des conférences (4^e étage)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 15 heures, du lundi au vendredi
- Fermée le samedi et le dimanche
- Petit déjeuner : de 8 heures à 10 h 30
- Déjeuner : de 11 heures à 15 heures
- Restauration légère/boissons chaudes : pendant les heures d'ouverture
- Ventes à consommer sur place ou à emporter (petit déjeuner et déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés (chauds ou froids) prêts à emporter, notamment des salades et des sandwichs casher, et des sandwichs au poulet halal.
- Il se peut que la Cafétéria Riverview soit fermée pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut

niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Lobby Café

- Bâtiment du Secrétariat (dans le hall, côté nord)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 17 heures, du lundi au vendredi
- Fermé le samedi et le dimanche
- Ventes à emporter (restauration légère pour le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter). Sélection de cafés (expresso, cappuccino et latte), préparés sur place ou en libre-service, et de viennoiseries.
- Il se peut que le Lobby Café soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Café de la paix

- Bâtiment du Secrétariat (premier sous-sol)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
- Fermé le samedi et le dimanche
- Déjeuner (soupes, buffet à salades, sushis et sandwichs préparés sur place)
- Il se peut que le Café de la paix ouvre plus tôt le matin pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau, afin de proposer des petits déjeuners légers. Les dates et horaires seront communiqués en temps utile.

Café du Centre des visiteurs

- Bâtiment de l'Assemblée générale (Centre des visiteurs, premier sous-sol)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi et de 10 heures à 17 h 30 le samedi
- Bar expresso, assortiment de viennoiseries pour le petit déjeuner, restauration légère (salades et sandwichs prêts à consommer, yaourts aux céréales et aux fruits, autres produits prêts à emporter et boissons fraîches).

Café viennois

- Bâtiment de l'Assemblée générale (premier sous-sol, près des salles de conférence)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi
- Bar expresso, assortiment de sandwichs pour le petit déjeuner, délicieuses crêpes sucrées, restauration légère, sandwichs et salades prêts à consommer, notamment des salades et des sandwichs casher, et des sandwichs au poulet halal, autres produits prêts à emporter et boissons fraîches.

Salon des délégués nord – bar et restauration légère

- Bâtiment des conférences (2^e étage)
- Heures d'ouverture : de 9 h 30 à 19 heures, du lundi au mercredi, de 9 h 30 à 20 heures le jeudi et de 9 h 30 à 22 heures le vendredi
- Bar expresso, assortiment de viennoiseries pour le petit déjeuner, restauration légère (salades et sandwichs prêts à consommer), boissons fraîches.
- Il se peut que le Salon des délégués nord soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Distributeurs automatiques

- Bâtiment de l'Assemblée générale (Centre des visiteurs, premier sous-sol)
- Couloir de la Bibliothèque (bâtiment de la Bibliothèque)
- Bâtiment des conférences (rez-de-chaussée)

Invités de membres des délégations : admission dans les locaux d'invités non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général

Les visiteurs et invités ne seront pas admis dans les locaux de l'ONU pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général ; les locaux leur seront de nouveau ouverts à partir du lundi 2 octobre 2017.

Les invités qui accompagnent un membre de délégation pendant les heures normales de bureau, de 9 heures à 17 heures, après la tenue du débat général, doivent se plier aux consignes suivantes :

- Se présenter à l'entrée des visiteurs (46^e Rue Est), où un membre d'une délégation devra les accueillir, et se soumettre à un contrôle de sécurité. Pour pouvoir accéder aux bâtiments de l'Assemblée générale, il faut d'abord que leur hôte présente une carte d'identité ONU au guichet d'accueil situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale ;
- Déposer, à ce même guichet, une pièce d'identité officielle avec photo, en cours de validité, qui leur sera rendue avant leur départ.
- Les invités se verront remettre une carte d'accès, qu'ils devront porter à tout moment. Ils devront en outre rester constamment en compagnie du membre de la délégation auquel ils rendent visite, mais peuvent se rendre non accompagnés au Centre des visiteurs. À la fin de la visite, le membre de la délégation doit raccompagner ses invités au guichet d'accueil où leurs pièces d'identité leur seront restituées en échange des cartes d'accès.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat et accès par l'entrée de la 43^e Rue Est

Pendant la durée du débat de haut niveau, du 19 au 25 septembre 2017, seuls les cortèges motorisés escortés par l'État hôte seront autorisés à circuler sur le rond-point. Les véhicules autorisés pourront de nouveau pénétrer dans le complexe par l'entrée située au niveau de la 43^e Rue Est et en sortir par le portail situé au niveau de la 45^e Rue Est à partir du lundi 2 octobre 2017.

Considérations générales

- Les cartes d'identité ONU qui leur sont délivrées leur donnant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, représentants des médias et prestataires de service agréés doivent comprendre qu'il importe au plus haut point de ne pas en compromettre l'intégrité, et ce, pour que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.
- Il est rappelé aux membres des délégations, comme aux autres personnes détentrices d'une carte d'identité ou d'accès, que cette carte est pour leur usage personnel uniquement et qu'elle ne doit être ni prêtée ni donnée. Si un agent de sécurité constate qu'une carte est utilisée d'une manière contrevenant aux règles, il la confisquera.
- Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Il est rappelé aux personnes détentrices d'une carte d'identité ONU qu'elles sont tenues, conformément à la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général en date du 2 juillet 1993, de la porter de façon visible lorsqu'elles entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'elles s'y trouvent. Il incombe à chacun de s'assurer que sa carte est valide.

Services audiovisuels

- Les services audiovisuels pour les réunions et les manifestations organisées au Siège de l'ONU à New York sont assurés par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. La technologie audiovisuelle est fournie pour les réunions et manifestations se tenant au Siège, de même que le soutien technique nécessaire. Il peut s'agir de systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation, de caméras professionnelles, d'écrans, de projecteurs, de plaques nominatives numériques, de systèmes permettant la participation à distance et de systèmes de sonorisation à installer dans les

salles de conférence et les lieux où des artistes se produisent au Siège. Pour faire une réservation, écrire à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (bureau CB-1B-79, 212-963-9485, adresse électronique : request-for-services@un.org).

- Les demandes écrites concernant des services et systèmes audiovisuels (microphones, amplificateurs, haut-parleurs, projecteurs, caméras professionnelles, affichages électroniques, systèmes de diffusion audio, etc.) doivent être adressées à l'adresse indiquée ci-dessus. La Section fournit gratuitement des services audiovisuels standard et des services d'accessibilité à toutes les réunions officielles qui se tiennent à l'ONU. Ces services sont financés par les crédits budgétaires alloués par l'Assemblée générale au Bureau de l'informatique et des communications (Département de la gestion). Tous les autres services sont facturés selon la formule du recouvrement des coûts; tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande.
- La Section facilite la tenue de réunions et de manifestations relatives aux questions d'accessibilité en fournissant les services technologiques nécessaires, notamment le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes. Ces services sont fournis sur demande.

Enregistrements sonores et audiovisuels

Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

Adresse électronique : request-for-services@un.org

Bureau : CB-1B-79

Téléphone : 212-963-9485

- La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence tient à jour une collection des enregistrements audiovisuels des débats de toutes les séances plénières et de ceux des grandes commissions et des principaux comités.

- Des copies des enregistrements audiovisuels des séances publiques sont disponibles sur demande. Les enregistrements des séances privées et autres manifestations sont disponibles sur réservation. L'accès aux enregistrements de séances privées étant réservé au président et au secrétaire en fonction pendant la séance, les demandes d'enregistrements desdites séances doivent provenir du président ou du secrétaire et être adressées au Chef de la Section, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Projections vidéo et lecteurs

Des lecteurs et écrans multimédias peuvent être fournis sur réservation. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Téléprompteurs

Les orateurs qui souhaitent utiliser un téléprompteur dans la salle de l'Assemblée générale pendant le débat général et dans les salles des conseils doivent faire parvenir à l'avance, sous forme électronique, la version définitive du discours qui sera prononcé. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Visioconférences

Plusieurs salles de conférence et de réunion du Secrétariat sont équipées pour la tenue de visioconférences et la participation à distance aux réunions, grâce aux technologies de visioconférence et à diverses applications permettant la tenue de réunions virtuelles, telles qu'Adobe Connect Meetings, Skype et Cisco Jabber. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence.

Courrier et plantons

Le Groupe de l'acheminement et de la distribution du courrier assure à l'intention des délégations les services suivants :

- Distribution de la correspondance officielle des délégations devant être remise par courrier interne à des fonctionnaires à l'intérieur du Secrétariat. Les délégations sont priées de remettre cette correspondance entre 10 heures et 15 heures à la salle d'inspection du courrier, située le long de la rampe d'accès de la 48^e Rue Est ;
- Traitement du courrier adressé par le Secrétariat aux délégations. Les délégations sont priées de récupérer leur courrier au bureau GA-3B-710. L'accès à ce bureau est possible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, grâce à une carte d'accès électronique. Pour obtenir une carte d'accès, envoyer un courrier électronique à Delegationmail@un.org ou téléphoner aux numéros suivants : 212-963-3465, 212-963-2271 ou 212-963-7033 ;
- Prestation de services de planton pendant le débat général et les réunions de haut niveau. Ces services sont circonscrits au secteur qui englobe les salles de conférence et la salle de l'Assemblée générale. Réception : entrée des délégués (poste 212-963-8902).

Section des archives et de la gestion des dossiers

Immeuble FF, rez-de-chaussée

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures,
du lundi au vendredi

Adresse électronique: arms@un.org

Téléphone : 212-963-0876

Les délégations sont invitées à utiliser les archives de l'ONU. Pour prendre rendez-vous avec un archiviste ou réserver pour faire des recherches, contacter la Section des archives et de la gestion des dossiers (arms@un.org).

Services informatiques

Le Bureau de l'informatique et des communications fournit aux délégations les services suivants :

- **Messagerie électronique.** Chaque mission permanente peut se faire assigner par le Bureau de l'informatique et des communications le nombre d'adresses électroniques (domaine un.int) dont elle a besoin pour sa délégation à New York.
- **Portail des États Membres (deleGATE).** En partenariat avec le Département de l'information, le Bureau de l'informatique et des communications donne accès aux États Membres au portail deleGATE (« isseek pour les États Membres »), où est regroupée toute l'information utile aux délégations à New York (www.un.int/fr).
- **Système de diffusion électronique des documents (Sédoc)** (<http://documents.un.org> et <http://ods.un.org>). Le Sédoc est la base de données centrale qui regroupe tous les documents destinés aux organes délibérants de l'ONU. Il est géré conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information et le Bureau de l'informatique et des communications.
- **Gestion des sites Web.** Le Bureau de l'informatique et des communications héberge les sites Web des missions permanentes (www.un.int/fr). Il peut fournir aux missions une présence en ligne grâce au programme Unite Web. Les sites proposés sont multilingues et il est facile d'en mettre à jour le contenu.
- **Don de matériel informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications fait don aux missions permanentes intéressées de matériel recyclé.
- **Service d'assistance.** Le Bureau de l'informatique et des communications peut être contacté au 212-963-3333, de 8 heures à 18 heures pendant les jours ouvrables à l'ONU.
- **Ordinateurs avec accès à l'Internet.** Le Bureau de l'informatique et des communications a fait installer des ordinateurs avec accès à l'Internet dans le salon des délégués et au premier sous-sol du Secrétariat.

- **Accès sans fil à l'Internet.** Le Bureau de l'informatique et des communications offre un accès sans fil à l'Internet (WiFi) dans la plupart des lieux ouverts au public et des salles de conférence.
- **Moteur de recherché intégré.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un outil en ligne permettant de faire des recherches dans plusieurs bases de données de l'Organisation (<http://search.un.org>).
- **Site Web « Innovation Challenges ».** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un outil de production participative qui permet la collaboration avec le monde universitaire, le secteur privé et la société civile (<http://unite.un.org/ideas>).
- **Cours de sensibilisation à la sécurité informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un cours en ligne sur les principaux outils et connaissances qu'il faut pour assurer sa cybersécurité. Il est accessible sur l'Internet et par Inspira.

Standard téléphonique

Le numéro du standard téléphonique de l'ONU est le 212-963-1234. Il s'agit d'un système automatisé qui permet le transfert des appels au Service de la sécurité et aux fonctionnaires. D'autres options sont également disponibles.

Fonctionnaires et services de l'ONU

- On peut appeler directement de l'extérieur les fonctionnaires et les services de l'ONU en composant le 212-963 ou le 917-367, suivi du numéro de poste à quatre chiffres de l'interlocuteur concerné. Pour les appels passés d'un téléphone du Siège, on composera le « 3 » ou le « 7 » suivi du numéro de poste.
- Prière de noter que les numéros de poste des fonctionnaires des fonds et programmes sont accessibles depuis le Secrétariat de la manière suivante :
 - ♦ **PNUD** : composer l'indicatif « 4 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
 - ♦ **UNICEF** : composer l'indicatif « 5 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;

- ♦ **FNUAP** : composer l'indicatif « 63 » puis 1, puis le numéro à quatre chiffres du poste.

Pour tout complément d'information concernant les services décrits ci-dessus, contacter le Service d'assistance de New York par téléphone au 212-963-3333 ou par courriel à l'adresse missions-support@un.int, qui renvoie actuellement vers l'adresse helpdeskoict@un.org.

Bureau de renseignements du salon des délégués

- Téléphone : 212-963-8902 ou 212-963-8888.
- Ce bureau reçoit les communications de l'extérieur pour le salon des délégués. Si un message doit leur être transmis, les délégations peuvent être appelées par haut-parleur.

Administration postale de l'ONU

Guichet de l'Administration postale de l'ONU et boutique de timbres personnalisés

Centre des visiteurs, premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale

Téléphone : 212-963-7698

Guichet ouvert de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi, et de 9 heures à 17 h 30 pendant la durée de l'Assemblée générale.

Fermé le samedi et le dimanche.

Site Web : <http://unstamps.org>

Le guichet de l'Administration postale de l'ONU vend des timbres et des cartes postales de l'ONU, ainsi que d'autres articles pour philatélistes. Le courrier peut y être posté en première classe à destination des États-Unis ou de tout autre pays. Ce guichet vous offre aussi la possibilité d'acheter des feuilles de timbres personnalisés, qui combinent votre propre photographie et un timbre de l'ONU. Un choix limité de timbres de l'ONU est en vente à la boutique.

Les timbres de l'ONU visent à sensibiliser l'opinion internationale sur des thèmes importants tels que les espèces en voie de disparition, l'éducation, le patrimoine mondial et l'environnement. Ils sont émis en dollars des États-Unis, en francs suisses et en euros et ne sont valables que pour le courrier posté respectivement au Siège à New York, au Palais des Nations à Genève et au Centre international de Vienne.

Rendez-vous au guichet de l'Administration postale de l'ONU pour acheter des timbres, envoyer une carte postale, vous procurer des articles pour philatélistes ou créer un souvenir personnalisé de votre visite en combinant votre photographie à un timbre de l'ONU.

Pour tout service spécialisé, veuillez vous rendre au bureau de poste de Grand Central, situé à l'angle de la 45^e Rue Est et Lexington Avenue 450 Lexington Avenue, New York, NY 10017).

Stationnement des véhicules

Administration du garage

Bâtiment de l'UNITAR
801 United Nations Plaza
New York, NY 10017

Bureau : U-210

Téléphone : 212-963-6212 et 212-963-6213

L'Administration du garage fixera les dates auxquelles les délégations pourront faire leurs demandes de vignettes électroniques et venir les retirer.

- **Véhicules immatriculés au nom d'un membre d'une délégation.** Les demandes de vignettes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0201, 212-963-7172) ; elles doivent porter une signature autorisée de la mission ainsi que le sceau de cette dernière et être accompagnées du certificat d'immatriculation et d'une carte d'identité ONU valides. Une fois approuvée par ce service, la demande doit être remise en personne à l'Administration du

garage. Une vignette sera délivrée pour chaque automobile portant des plaques « D ». Si les membres des délégations ont le droit d'enregistrer plusieurs véhicules, ils ne peuvent en stationner qu'un à la fois dans le garage. Il n'est délivré de vignette électronique qu'aux membres des délégations dûment accrédités auprès de l'ONU.

- **Véhicules immatriculés au nom de la mission.** Les demandes doivent être adressées directement à l'Administration du garage, accompagnées du certificat d'immatriculation, et porter une signature autorisée de la mission et le sceau de cette dernière. Chaque mission n'a droit qu'à une seule vignette électronique spéciale autorisant l'accès par l'entrée de la 43^e Rue Est pour le véhicule du Représentant permanent. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.
- **Vignettes électroniques délivrées aux missions des États observateurs, aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations énumérées aux chapitres III, IV et V du Livre bleu.** Les demandes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison, puis à l'Administration du garage, qui fera le nécessaire. Ces vignettes électroniques ne sont délivrées qu'à des personnes jouissant du statut diplomatique.
- **Véhicules portant des plaques « S » immatriculées au nom de membres de la mission.** Ces véhicules ne peuvent pas stationner dans l'enceinte de l'ONU.
- **Vignettes d'identification temporaire (de couleur verte) pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.** Les missions permanentes peuvent demander une vignette d'identification temporaire pour les véhicules loués à des agences reconnues par des représentants accrédités, des dignitaires en visite et des diplomates assistant officiellement aux réunions de la session. Les véhicules portant ces vignettes peuvent pénétrer dans l'enceinte du Siège par l'entrée de la 43^e Rue Est uniquement pour déposer ou prendre des passagers et n'ont pas le droit d'y stationner. Il convient de se procurer les formulaires correspondants

auprès de l'Administration du garage et de les soumettre pour approbation, accompagnées d'une copie du contrat de location, du certificat d'immatriculation et du certificat d'assurance du véhicule et du permis de conduire du chauffeur, au Groupe des services spéciaux (bureau GA-1B-052), avant de les remettre à l'Administration du garage, qui délivrera la vignette.

Les vignettes électroniques doivent être apposées sur le véhicule de façon à être parfaitement visibles des agents de sécurité et du personnel de l'Administration du garage aux points d'entrée et pendant que les véhicules se trouvent dans l'enceinte de l'ONU. Tous les véhicules doivent être enregistrés auprès de l'Administration du garage. Aucun véhicule ne pourra accéder au garage sans vignette électronique en cours de validité. Tout véhicule dépourvu de vignette électronique valide visible peut être enlevé. Les vignettes électroniques ne sont pas transmissibles et ne doivent être apposées que sur le véhicule enregistré auprès de l'Administration du garage pour que ledit véhicule puisse accéder au garage. L'Administration du garage donnera des instructions supplémentaires lors de la délivrance des vignettes électroniques.

L'Administration du garage enverra un courrier aux délégations avant le début de la session de l'Assemblée générale pour les informer des changements qui auraient pu être apportés à la procédure. Les missions seront priées de renvoyer, avant le début de la nouvelle session, les formulaires mis à jour pour continuer à utiliser les vignettes électroniques déjà émises. Les vignettes électroniques appartenant à des représentants qui quittent le Siège doivent être rendues à l'Administration du garage avant le départ des intéressés. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit être signalée sur-le-champ à l'Administration du garage. La vignette doit être rendue si le véhicule n'est plus utilisé ou s'il y a changement de propriétaire. Il convient de noter que les vignettes électroniques se désactiveront à l'expiration de l'immatriculation du véhicule. Tout renouvellement d'immatriculation doit être signalé à l'Administration du garage pour que la vignette électronique reste active.

En application de la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, le droit de stationnement de tout membre de délégation qui n'a pas acquitté sa redevance depuis plus de trois mois sera suspendu. Il sera rétabli lorsque les redevances auront été réglées intégralement. Les représentants qui quittent New York doivent prendre contact avec l'Administration du garage afin de s'acquitter du montant d'éventuelles redevances dues.

- **Véhicules des membres de délégations ayant des plaques diplomatiques ONU et portant une vignette électronique valable pour la session de l'Assemblée générale.** Ces véhicules peuvent être garés gratuitement au premier sous-sol et à un emplacement réservé à cet effet à l'extrémité sud du deuxième sous-sol, dans les sections A, B et C ainsi que dans une moitié de la section D, pendant que les représentants s'acquittent de leurs fonctions officielles. Les chauffeurs sont priés de bien vouloir s'assurer que tous les emplacements destinés aux véhicules diplomatiques sont complets avant de se garer ailleurs. Il convient également de noter que la circulation risque d'être fort perturbée à proximité du Siège au début de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Par conséquent, dans la mesure du possible, il faudrait envisager d'avoir recours à d'autres moyens de transport, ou alors s'attendre à des retards à l'entrée du complexe.
- **Le stationnement nocturne dans le garage n'est pas autorisé.** Des dérogations pourront être accordées pour un nombre limité de véhicules officiels enregistrés. Les missions devront adresser leur demande par écrit à l'Administration du garage. La redevance est de 2,50 dollars par nuit. Le relevé des redevances à acquitter est adressé à la mission concernée peu après la fin du mois ; le montant de ces redevances est payable dès réception de la facture, qui doit être réglée en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « United Nations » et adressé l'Administration du garage, 801 United Nations Plaza, bureau U-210, New York, NY 10017. Les représentants sont priés de bien vouloir noter que tout véhicule non autorisé qui stationnerait pendant 24 heures dans le

garage fera l'objet d'une contravention ; à la troisième, les droits de stationnement seront révoqués.

Accès à l'enceinte du Siège

Accès au Secrétariat par l'entrée de la Première Avenue :

- Véhicule du Représentant permanent, portant une vignette électronique spéciale. Tous les occupants du véhicule devront porter visiblement des cartes d'identité ONU valides ;
- Véhicules de location portant des vignettes spéciales qui autorisent leur conducteur à déposer ou à prendre des passagers. Ces véhicules ne pourront pas stationner à l'intérieur de l'enceinte.

Accès par l'entrée de la 48^e Rue Est : Pour tous les autres véhicules portant une vignette électronique. Les véhicules des délégations pénétrant dans l'enceinte du Siège sont soumis à des contrôles de sécurité.

Accès au garage

Les automobiles avec chauffeur portant une vignette électronique spéciale délivrée aux Représentants permanents peuvent utiliser la rampe de l'entrée de la 43^e Rue Est pour accéder au garage.

Les chauffeurs qui sont d'astreinte au service d'une délégation devraient rester dans la salle qui leur est réservée, au premier sous-sol du garage. L'agent de sécurité qui est de garde à l'entrée des délégués du bâtiment de l'Assemblée générale les appellera lorsque leurs services seront requis.

Responsabilité en cas de perte et de dommages

En mettant à la disposition des délégations des places de stationnement, l'ONU cherche à rendre service à ces délégations. Elle tient à prévenir les utilisateurs que des vols et des actes de vandalisme se sont produits dans le garage et qu'il est impossible de surveiller constamment tous les véhicules. L'ONU n'assure pas la sécurité des véhicules dans le garage, ni celle des biens ou articles laissés à l'intérieur. En utilisant le

garage, les délégations reconnaissent et acceptent ipso facto que l'ONU n'assume aucune responsabilité en la matière.

Transports locaux

L'Organisation ne met pas d'automobiles à la disposition des délégations. Les délégations qui ont besoin de moyens de transport à New York sont invitées à prendre leurs propres dispositions.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Bureau de l'UNITAR à Genève

Palais des Nations
1211 Genève 10
Suisse
Site Web : www.unitar.org/fr

Bureau de l'UNITAR à New York

Chef du bureau : M. Marco A. Suazo
One United Nations Plaza
Bureau : DC1-0603
Téléphone : 212-963-9196
Télécopie : 212-963-9686
Adresse électronique : info@unitar.org
Site Web : www.unitar.org/ny

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) existe depuis 1966, ses activités étant axées essentiellement sur la formation des diplomates accrédités auprès de l'ONU à New York.

L'Institut a été créé en vue de rendre plus efficace l'action menée par l'ONU pour atteindre ses objectifs principaux grâce à un vaste programme de formation et de recherche. Organe autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut joue désormais un rôle de premier plan dans la formation des cadres

des administrations nationales et locales des États Membres et des représentants de la société civile et du secteur privé ; quelque 25 000 personnes de par le monde bénéficient chaque année de ces formations courtes offertes par l'UNITAR.

À l'ONU, à New York, l'UNITAR dispense une formation à la diplomatie multilatérale pour aider les membres de délégations à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le contexte des Nations Unies et à participer à la recherche d'une solution aux grands enjeux contemporains. Les cours, offerts tout au long de l'année, sont concis et accessibles et ont un rapport direct avec ce que fait l'intéressé à l'ONU. Ils portent notamment sur le système des Nations Unies et son fonctionnement ; le droit international et les politiques internationales ; la paix et la sécurité ; les migrations ; les négociations ; la réforme de l'ONU et le développement durable. Certains cours peuvent être suivis en ligne mais la plupart sont dispensés en présentiel. La plupart des cours sont payants mais des exonérations sont prévues pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le calendrier annuel des cours est consultable à l'adresse suivante : www.unitar.org/ny.

L'Institut est financé grâce à des contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des fondations et d'autres sources non gouvernementales.

École internationale des Nations Unies

Établissement principal

24-50 Franklin D. Roosevelt East River Drive (Manhattan)

Établissement annexe

173-53 Croydon Road, Jamaica Estates (Queens)

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'École internationale des Nations Unies

Sous-Secrétaire général : Michael Alderstein

Bureau : DC1-0646

Téléphone : 212-963-1889

Adresse électronique : adlerstein@un.org

L'École internationale des Nations Unies a été fondée en 1947, sous l'égide de l'Organisation. Elle accueille près de 1 600 élèves originaires de 123 pays et parlant 98 langues. Plus de 60 % d'entre eux sont enfants de familles de membres du personnel des Nations Unies ou des missions permanentes ; les autres viennent de la région et n'ont pas de lien avec l'Organisation.

- **Campus principal** : Classes allant de la maternelle à la terminale (diplôme du baccalauréat international).
- **Annexe** : Classes allant de la maternelle à la quatrième.

L'anglais est la langue d'enseignement normale, mais tous les élèves apprennent également l'espagnol ou le français ; ils peuvent aussi étudier les autres langues officielles de l'ONU ainsi que l'allemand, l'italien et le japonais. Un enseignement dans la langue maternelle est également dispensé sur demande. La multiplicité des langues parlées par le corps enseignant international et les élèves est une source de richesse culturelle. Les sciences y sont enseignées grâce à des méthodes spécialement conçues pour des élèves très doués qui ne maîtrisent pas encore parfaitement la langue anglaise.

Le niveau est très élevé. Le lycée est l'un des rares établissements d'enseignement de la région new-yorkaise qui délivre un baccalauréat international. Ce diplôme habilite le titulaire à suivre un enseignement supérieur aux États-Unis (college) et à l'étranger. L'École est homologuée par le Conseil d'administration de l'État de New York en tant qu'établissement privé, accrédité par le Conseil des écoles internationales et agréé par le Gouvernement français pour les élèves francophones de la dixième à la septième.

Visite de l'établissement de Manhattan

Des visites sont fréquemment organisées. Elles peuvent aussi se faire sur rendez-vous.

Site Web : www.unis.org

Department of Admissions

Téléphone : 212-584-3071

Télécopie : 212-685-5023

Adresse électronique : admissions@unis.org

Visite de l'établissement du Queens

Les visites se font sur rendez-vous.

Téléphone : 718-658-6166

Télécopie : 718-658-5742

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les formulaires d'inscription et les brochures, se rendre au bureau DC1-0646, appeler le 212-963-1889 ou écrire à adlerstein@un.org.

Organisme de liaison de la ville de New York

Commissaire

M^{me} Penny Abeywardena

Commissaire adjoint

M^{me} Deanna Bitetti

M^{me} Hillary Schrenell

Office of the Mayor (Cabinet du maire)

**Bureau des affaires internationales de la mairie de
New York**

Two United Nations Plaza, 27^e étage

New York, NY 10017

Téléphone : 212-319-9300

Télécopie : 212-319-9304

Adresse électronique : international@cityhall.nyc.gov.

Site Web : www.nyc.gov/international

Le Bureau des affaires internationales de la mairie de New York concourt au maintien de relations harmonieuses entre la communauté internationale et les organismes municipaux et les autorités locales et s'attache à encourager la collaboration entre eux. Il vise à faire connaître les politiques et les

bonnes pratiques de la ville de New York dans tous les pays et à répondre aux demandes des gouvernements étrangers, de l'ONU et du Département d'État américain. Le Bureau est également chargé de conseiller les organismes municipaux sur des questions diplomatiques et consulaires et la communauté diplomatique et consulaire sur des questions liées à la ville. Il administre aussi le programme de stationnement diplomatique et consulaire géré par la ville de New York et le Département d'État américain et suscite des échanges entre la communauté internationale et les communautés locales de la ville par l'intermédiaire de New York City Global Partners, qui est une organisation à but non lucratif.

Programmes

- **Connecting Local to Global** : Ce programme contribue à créer des liens entre la communauté diplomatique et consulaire et la ville dans laquelle elle vit et travaille. En partenariat avec les organismes municipaux, le Bureau s'appuie sur ce programme pour permettre aux 114 consulats de New York de découvrir le travail des organismes municipaux et de faire connaître les programmes de la ville tout en permettant à ces organismes de s'inspirer des meilleures pratiques qu'ils ont à transmettre.
- **NYC Junior Ambassadors** : Dans le cadre de ce programme, le Bureau cherche à utiliser les possibilités offertes par l'ONU au profit des élèves de cinquième de la ville de New York et à permettre aux élèves des cinq arrondissements de New York de mieux connaître l'ONU et la mission qui lui incombe de régler certains des problèmes les plus pressants du monde.
- **Global Vision | Urban Action** : Ce programme vise à souligner les synergies entre les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et les initiatives locales de durabilité et de développement de la ville, qui sont présentées dans le document intitulé « OneNYC : The Plan for a Strong and Just City ». En réunissant des spécialistes de la ville de New York et de la communauté internationale, il leur permet d'échanger des informations et d'imaginer des solutions

innovantes susceptibles d'être adoptées au niveau local comme au niveau mondial.

Services

- **Stationnement** : En collaboration avec le Département d'État américain, le Bureau administre le programme de stationnement diplomatique et consulaire de la ville, délivre chaque année les vignettes de stationnement et assiste les bureaux diplomatiques et consulaires tout au long de l'année pour les questions liées au stationnement.
- **Notification consulaire** : Le Bureau aide les consulats généraux à obtenir des renseignements sur les situations qui auraient fait des morts ou des blessés parmi des ressortissants étrangers à New York.
- **Visites de délégations** : Le Bureau organise des réunions avec les autorités locales et fédérales pour les délégations de représentants de gouvernements étrangers en visite à New York.
- **Développement économique** : Le Bureau s'attache à faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de développement économique entre les gouvernements et contribue à créer des liens entre des entreprises internationales et la ville de New York. Il peut fournir à ces entreprises des renseignements sur les programmes et services disponibles pour les aider à s'implanter à New York.

Comité d'accueil pour les délégations à l'ONU

Hospitality Committee for United Nations, Delegations

Bureau : GA-0142

Téléphone : 212-963-8753

Le Comité d'accueil pour les délégations à l'ONU, organisme privé financièrement autonome et apolitique, aide les membres de délégations et leur famille à se familiariser avec New York et ses environs. Les personnes qui offrent bénévolement leurs services au Comité aident les représentants à prendre contact avec des familles américaines et leur facilitent la visite de

musées, d'écoles, d'hôpitaux, de tribunaux, de collections d'art privées et d'autres institutions. Des billets gratuits pour divers spectacles et manifestations civiques sont souvent mis à leur disposition.

Le Comité organise aussi des cours en anglais (la journée), qui sont ouverts aux diplomates des missions permanentes auprès de l'ONU, ainsi qu'aux membres de leur famille proche. Deux sessions ont lieu, à l'automne et au printemps. Des cours d'anglais avancés (conversation, rédaction et débats autour de films) sont également proposés.

Pour se renseigner sur ces activités, consulter le calendrier mensuel qui figure sur le site Web du Comité (www.hcund.org).

Banques

La United Nations Federal Credit Union (UNFCU) est une coopérative financière sans but lucratif, propriété depuis 1947 de membres qui sont les fonctionnaires en activité et retraités de l'ONU et des institutions apparentées, et les membres de leur famille. Certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et leur personnel en poste à New York peuvent également devenir membres (voir la liste sur le site Web de la UNFCU : www.unfcu.org/who-can-join). La UNFCU offre une vaste gamme de produits financiers et de services de conseil, notamment des services bancaires électroniques, des relevés électroniques, des transferts électroniques, des entretiens en ligne, des services bancaires par téléphone 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des services d'assurance et de placement, des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web www.unfcu.org ou visiter l'une des agences à New York ou les bureaux de représentation à Genève, Nairobi, Rome ou Vienne. Vous pouvez dialoguer avec un représentant de la UNFCU par téléphone au 347-686-6000 ou par WebChat à www.unfcu.org. Vous pouvez également envoyer un courrier électronique à

email@unfcu.com ou suivre la UNFCU sur Facebook à l'adresse : unfcu.org/facebook.

Agences de la UNFCU à New York et emplacements des guichets automatiques dans la ville

- Two United Nations Plaza, 3^e étage (44^e Rue Est entre la Première et la Deuxième Avenue)
- Centre des visiteurs (premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)
- 820 Second Avenue, en rez-de-trottoir (guichet automatique seulement)
- École internationale des Nations Unies : 24-50 Franklin D. Roosevelt East River Drive (rez-de-chaussée, au niveau de la 25^e Rue Est), New York, NY 10010
- Siège de la UNFCU : 24-01 44th Road, Long Island City, NY 11101-4605.

Librairie de l'ONU

Premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale

Bureau : GA-1B-103

Téléphone : 212-963-7680

Télécopie : 212-963-4910

Adresse électronique : bookshop@un.org

Heures d'ouverture : de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi et de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi et le dimanche.

- Publications des Nations Unies et des institutions spécialisées
- Livres
- Souvenirs
- Cartes
- Articles pour enfants
- Musique
- Guides touristiques
- Affiches
- Articles de papeterie

La librairie consent aux membres de délégations une remise de 25 % sur les publications de l'ONU et de 10 % sur tous les autres articles d'un prix supérieur à 3 dollars. Certains articles peuvent également être commandés en ligne à l'adresse www.un.org/fr/publications/.

- **Site Web** : www.shop.un.org
- **Adresse électronique** : bookshop@un.org
- **Twitter** : <http://twitter.com/unpublications>
- **YouTube** : <http://youtube.com/UNBookshop>
- **Facebook** : <http://www.facebook.com/unpublications>

Chef

M^{me} Sherri Aldis

Téléphone : 917-367-4717

Adresse électronique : aldis@un.org

Boutique-cadeaux de l'ONU

Centre des visiteurs (GA-1B-067)

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 h 30 du lundi au vendredi et de 10 heures à 17 heures le samedi et le dimanche.

- Objets d'art et d'artisanat
- Artisanat international et bijouterie
- Souvenirs de l'ONU et de New York
- Vêtements portant le logo de l'ONU
- Drapeaux des États Membres

Les membres de délégations bénéficient, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, d'une remise de 20 % sur tous les achats.

Timbres de l'ONU

Centre des visiteurs (GA-1B-071)

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi et de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi et le dimanche.

- Timbres de l'ONU et cadeaux philatéliques
- Guichet de l'Administration postale
- Timbres personnalisés

Cartes de l'ONU

Les cartes produites par la Section de l'information géospatiale de l'ONU sont disponibles à l'adresse suivante: www.un.org/gis. Les cartes peuvent être utilisées aux fins d'exposition, à condition qu'elles ne subissent aucune modification. Pour obtenir l'autorisation de publier une carte, prière de se référer aux directives qui figurent sur le site Web de la Section (www.un.org/Depts/Cartographic/english/about.htm).

Si une mission permanente souhaite faire imprimer des cartes établies par la Section, elle doit envoyer une note verbale au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, avec copie à gis@un.org, en précisant ce qui suit :

- La demande d'impression de carte;
- Le titre, le numéro et la date de production de la carte;
- Le nombre de cartes souhaité;
- La taille des cartes souhaitée (la majorité des cartes disponibles sur le site Web sont adaptées au format affiche, soit 24 pouces sur 18 ou 24 pouces sur 30);
- Les coordonnées de la personne à contacter (nom, adresse électronique et téléphone).

Lorsque la Section aura imprimé les cartes, elle contactera la personne dont les coordonnées figurent ci-dessus pour qu'elle les récupère (pas de service de livraison). Pour tout renseignement, s'adresser à la Section en appelant le 917-367-2043 ou en écrivant à gis@un.org.

Demandes d'utilisation de locaux de l'ONU

Groupe des manifestations spéciales du Bureau des services centraux d'appui (bureau NL-2054, poste 917-367-4254)

Parrainage de manifestations. Dans l'intérêt de la sécurité de tous, et compte tenu du nombre croissant de demandes, les représentants des missions permanentes sont priés de faire preuve de discernement et de veiller à ce que ces activités aient un caractère non commercial et soient compatibles avec les principes et les buts de l'Organisation. Il est rappelé aux missions qu'elles sont responsables du contenu et du déroulement de toute manifestation qu'elles pourraient parrainer.

Parrainage de manifestations au nom d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU. Dans ces circonstances tout particulièrement, les représentants des missions doivent avoir à l'esprit que, aussi louable que soit le but de la manifestation en question, celle-ci ne peut donner lieu ni à l'adoption de résolutions, ni à des élections, ni à la présentation de prix, ni à la sollicitation de fonds, ni à des cérémonies d'aucune sorte.

Les demandes d'utilisation des locaux doivent être envoyées au Directeur de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux (Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion). Une fois l'autorisation obtenue, un haut responsable de la mission doit être présent pendant toute la durée de la réunion ou de la manifestation, ou la présider. Tous les frais occasionnés par la réunion ou la manifestation sont entièrement à la charge de la mission qui l'a parrainée.

Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale doivent être envoyées au Directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). De septembre à décembre chaque année, à l'exception du concert de la Journée des Nations Unies, cette salle est réservée aux séances de l'Assemblée.

Pour s'informer de la procédure à suivre pour utiliser des locaux de l'ONU aux fins de réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions, ainsi que sur les critères applicables, les coûts des réunions et manifestations, l'assurance, etc., voir l'instruction administrative parue sous la cote ST/AI/416.

Installations spéciales pour les personnes handicapées

- Des toilettes sont situées : 1) à chaque étage du bâtiment des conférences ; 2) à chaque étage du bâtiment du Secrétariat ; 3) à chaque étage du bâtiment de l'Assemblée générale.
- Des liftiers font fonctionner les ascenseurs qui mènent au deuxième étage du bâtiment des conférences et à tous les étages du bâtiment de l'Assemblée générale.
- Rampes. Les entrées situées en rez-de-trottoir au niveau des 42^e et 45^e Rues Est sont pleinement accessibles.

Des rampes spéciales sont installées pour accéder à la tribune des salles de conférence, selon que de besoin. Le bâtiment de l'Assemblée générale est accessible en passant par l'entrée des délégués (48^e Rue Est) ou par l'entrée sud qui est située à proximité de la 42^e Rue Est.

Les demandes de connexion des appareils auditifs aux systèmes audio des salles de conférence doivent être adressées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (bureau CB-1B-79, téléphone : 212-963-9485 ou 212-963-7453, adresse électronique : request-for-services@un.org). La Section prête également des boucles magnétiques qui se portent autour du cou pour les appareils auditifs équipés d'un commutateur T.

Questions et réponses

1. Quelles sont les coordonnées du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session?

S. E. M. Miroslav Lajčák (Slovaquie)¹

Téléphone : 212-963-7555

Télécopie : 212-963-3301

Bureau : CB-0246 (voir p. 27)

2. En combien d'exemplaires le texte des déclarations doit-il être remis pour distribution dans la salle de l'Assemblée générale? Où et quand dois-je remettre ces documents?

S'il est disponible, le texte des déclarations devant être prononcées aux réunions de haut niveau et lors du débat général devra être remis en au moins 20 exemplaires entre 8 heures et 9 heures au point de distribution des documents situé au fond de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. À défaut, les délégations sont instamment invitées à remettre 10 exemplaires de la déclaration à l'intention des interprètes avant que l'orateur ne prenne la parole. Les délégations sont invitées à en faire parvenir une version pdf par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le Journal des Nations Unies ou à en remettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agrafe) au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion. Le texte des déclarations sera numérisé pour être mis en ligne sur le portail PaperSmart (voir p. 47).

¹ On trouvera la liste des présidents de l'Assemblée générale à ses précédentes sessions à l'adresse suivante : <http://www.un.org/pga/71/fr/president/presidents-of-the-general-assembly/>.

3. Peut-on distribuer d'autres documents ou matériels pertinents dans la salle de l'Assemblée générale en vue de la séance?

Seuls les documents des Nations Unies et les déclarations des orateurs peuvent faire l'objet d'une distribution en salle avant ou pendant une séance. La distribution de tout autre matériel pertinent dans la salle de l'Assemblée générale est subordonnée à l'autorisation du Chef du Service des affaires de l'Assemblée générale (bureau S-3051, 212-963-2336, ou bureau GA-200, 212-963-9110).

4. Quelle est la procédure à suivre pour présenter un projet de résolution ou de décision¹?

Le texte du projet de résolution ou de décision doit être présenté sous forme électronique et sur papier au fonctionnaire du Service des affaires de l'Assemblée générale chargé des projets de résolution et de décision par un représentant accrédité de la Mission qui le signera en présence du préposé.

Si la délégation auteur souhaite que d'autres délégations puissent se porter coauteurs, elle peut faire le nécessaire sur le portail eSponsorship pour la plénière ou sur le portail e-deleGATE (delegate.un.int) pour les grandes commissions correspondantes².

Si le nouveau projet de résolution ou de décision reprend le texte d'une précédente résolution ou d'un précédent projet, ce texte doit être téléchargé à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) (<http://ods.un.org>), les modifications et les ajouts devant être faits au moyen de la fonction « suivi des modifications » dans Word.

Les auteurs doivent soumettre les projets de résolution et de décision sous forme électronique. Les procédures de l'Assemblée générale peuvent toutefois être différentes de celles suivies par les grandes commissions. Pour se renseigner sur les procédures

¹ On trouvera la marche à suivre et des conseils pour présenter un projet de résolution ou de décision à l'Assemblée générale à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/ga/71/PDF/Guidelines_submit_draft_proposals_Jan2017.pdf (en anglais seulement).

² On trouvera la marche à suivre pour permettre à d'autres délégations de se porter coauteurs d'un projet à l'adresse suivante : www.un.org/en/ga/71/PDF/e-Sponsorship_Initiating_GA_Rev1.pdf (en anglais seulement).

particulières à une grande commission, s'adresser à son secrétaire (voir p. 33).

5. **Comment un État Membre peut-il se porter auteur d'un projet de résolution ou de décision¹?**

Lorsqu'un État Membre souhaite se joindre aux auteurs d'un projet de résolution ou de décision, un membre dûment autorisé de sa délégation peut faire le nécessaire sur le portail eSponsorship pour la plénière ou sur le portail e-deleGATE² (delegate.un.int) pour les grandes commissions correspondantes. Il n'est pas possible de se porter auteur d'un projet par correspondance, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique ou autre).

Il convient de noter qu'il n'est pas possible de se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision une fois qu'il a été adopté. En ce qui concerne les projets dont l'adoption est recommandée par une grande commission, **il n'est plus possible de se porter auteur d'un projet après qu'il a été adopté en commission.**

6. **Les délégations peuvent-elles encore se porter coauteurs d'un projet de résolution ou de décision en remplissant le formulaire papier correspondant?**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les formulaires papier ne sont plus acceptés.

7. **Quelle est la procédure à suivre pour que les intentions de vote des délégations au sujet d'un projet de résolution ou de décision apparaissent dans les procès-verbaux?**

Il faut remplir un formulaire que l'on peut se procurer auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale. Une note de bas de page est ensuite insérée dans le procès-verbal de la séance.

¹ On trouvera la marche à suivre et des conseils pour présenter un projet de résolution ou de décision à l'Assemblée générale à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/ga/71/PDF/Guidelines_submit_draft_proposals_Jan2017.pdf (en anglais seulement).

² On trouvera la marche à suivre pour se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision à l'adresse suivante : www.un.org/en/ga/71/PDF/e-Sponsorship_Cosponsor_GA.pdf (en anglais seulement).

8. Où puis-je me procurer le relevé des votes enregistrés pour la résolution ou la décision adoptée?

Le relevé des votes enregistrés est distribué à tous les États Membres dans la salle de l'Assemblée générale immédiatement après l'adoption de la résolution ou de la décision et par le portail PaperSmart. Ce relevé est également disponible en ligne à l'adresse <http://www.un.org/ga/documents/voting.asp> en utilisant le numéro de la résolution concernée (par exemple, A/RES/64/148).

9. Qui peut participer aux scrutins et quelle est la majorité requise?

En application de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies et de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix (seuls les États Membres ont le droit de vote). Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle conformément au paragraphe 1 c) de l'Article 86 de la Charte, l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de Membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires. Les décisions de l'Assemblée générale sur des questions autres que celles prévues à l'article 83, y compris la détermination de nouvelles catégories de questions à trancher à la majorité des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants. Pour tout complément d'information concernant les méthodes de scrutin, consulter les articles 83 à 95 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

10. Où puis-je me procurer un exemplaire de la résolution ou de la décision adoptée?

Quelques semaines après leur adoption, les résolutions sont publiées sous la cote « A/RES/... ». En attendant leur publication sous cette cote, on peut se reporter au projet de résolution qui figure dans le document « L », dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, dans le rapport de la commission concernée ou sur le site Web de l'Assemblée générale (www.un.org/ga) (voir p. 47). Le texte des résolutions et des décisions est publié en tant que supplément n° 49 aux documents officiels de la session. Il paraît en trois volumes (par exemple A/65/49, vol. I à III). En général, les volumes I et II contiennent les résolutions et décisions adoptées pendant la partie principale de la session, et le volume III celles adoptées pendant la reprise.

11. Où puis-je trouver la liste des candidats aux élections de l'Assemblée générale?

Les délégations peuvent obtenir la liste des candidats sur CandiWeb. À compter de la soixante-douzième session, CandiWeb sera accessible à partir du portail e-deleGATE (delegate.un.int). Pour tout renseignement concernant les élections plénières, s'adresser à Mme Mary Muturi (téléphone : 212-963-2337 ou 212-963-5522 ; adresse électronique : muturi@un.org).

12. Où puis-je trouver l'ordre du jour de l'Assemblée générale?

L'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale a été publié sous la cote A/72/150 et l'ordre du jour annoté sous les cotes A/72/100 et Add.1. Après son adoption par l'Assemblée générale, prévue pour le 14 septembre 2017, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/72/251 (voir le document A/72/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

13. Quelle est la procédure à suivre pour demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour?

Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour doit être adressée au Secrétaire général, des exemplaires étant

envoyés, dans la mesure du possible, au Service des affaires de l'Assemblée générale. Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une prochaine session ordinaire doit, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, être faite 60 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Toute demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour doit, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, être faite 30 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, toute question proposée pour inscription à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un mémoire explicatif et, dans la mesure du possible, de documents d'information ou d'un projet de résolution.

14. Où puis-je trouver le programme de travail de l'Assemblée générale et des grandes commissions?

Le projet de calendrier et de programme de travail des séances plénières paraît en juillet et porte sur la période de septembre à décembre. Le calendrier est actualisé à la fin de septembre, au moment du débat général, et paraît sous la cote (A/INF/72/3). Pour connaître le programme de travail d'une grande commission, il faut s'adresser au secrétaire de cette commission (voir p. 33). On trouvera les noms, numéros de bureau et numéros de téléphone des secrétaires des différentes commissions dans le document A/INF/72/2.

15. Comment puis-je demander à bénéficier du statut d'observateur?

Par sa décision 49/426, l'Assemblée générale a décidé que « l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portent sur des questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée ». La demande d'octroi du statut d'observateur doit émaner d'un État Membre, ou d'États Membres, sous la forme d'une lettre adressée au Secrétaire général, contenant la demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La question devant être examinée par la Sixième Commission (voir résolution 54/195), qui se réunit pendant la partie principale de la session, entre septembre et décembre, cette demande est normalement

présentée à temps pour figurer sur l'ordre du jour provisoire de la session à venir ou sur la liste supplémentaire des questions à inscrire à l'ordre du jour. La liste des observateurs est reproduite dans le document A/INF/72/5.

16. Que dois-je faire pour que la déclaration de mon chef d'État dans la salle de l'Assemblée générale soit enregistrée sur DVD? Comment obtenir des photographies?

S'il s'agit d'enregistrements numériques, les délégations peuvent obtenir gratuitement, sur demande, un DVD pour chaque déclaration faite. Des fichiers numériques aux formats tels que MPEG-2, MPEG-4/H.264 sont également disponibles, à la demande, et peuvent être téléchargés. Les exemplaires supplémentaires de DVD et les autres demandes particulières sont payants. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Pour commander l'enregistrement d'une intervention, s'adresser à la Médiathèque de l'ONU (téléphone : 212-963-0656 ou 212-963-1561 ; télécopie : 212-963-4501 ; adresse électronique : video-library@un.org). Des chaînes commerciales assureront la retransmission en direct. Pour tout complément d'information, contacter la Télévision des Nations Unies (téléphone : 212-963-7650 ; télécopie : 212-963-3860 ; adresse électronique : redi@un.org).

Des photographies au format numérique (jpg) pourront être gratuitement téléchargées du site Web photo de l'ONU (www.un.org/av/photo). Les demandes concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU (bureau S-1047 ; téléphone : 212-963-6927 ; adresse électronique : photolibr@un.org) (voir p. 64).

17. Comment puis-je faire une demande pour l'utilisation de la salle de l'Assemblée générale pour un événement ?

De septembre à décembre chaque année, à l'exception du Concert de la Journée des Nations Unies, la salle de l'Assemblée générale est réservée aux séances de l'Assemblée. Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale à un autre moment de l'année doivent être envoyées au Directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (Département

de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). Les demandes concernant des manifestations spéciales doivent être faites au moins trois mois avant la date où la manifestation doit avoir lieu et fournir les précisions demandées au paragraphe 4 de l'instruction administrative ST/AI/416. L'autorisation d'utiliser la salle est accordée sous réserve que, au cas où l'Assemblée générale aurait besoin de se réunir à un moment où l'utilisation a été autorisée pour une autre réunion ou manifestation, l'organisateur de cette réunion ou manifestation prévoit une solution de rechange (voir ST/AI/416).

Index

A

Administration postale de l'ONU	94
Appareils photo et téléphones portables, utilisation	89
Assemblée générale	27
Autres organes de l'Assemblée générale	40

B

Banques	106
Bibliothèque Dag Hammarskjöld	75
Bibliothèques depositaires	55
Bibliothèque en ligne	75
Boutique-cadeaux	108
Bureau des programmes de groupe et des orateurs	74

C

Café de la paix	84
Cafétéria, cafés et bar	84
Campagnes de communication et points de contact	64
Cartes d'identité	15
Centre des visiteurs	74
Centres d'information des Nations Unies, services fournis par le réseau des	68
Comité d'accueil pour les délégations de l'ONU	105
Conférences de presse	55
Conseil économique et social	38
Correspondants de presse, équipes de tournage et	

photographes, accréditations

et liaison	55
Correspondants de presse, services	55
Courrier et plantons	91

D

Déclarations (distribution de textes rédigés à l'avance).....	49
Délégations, locaux et service à l'usage des	79
Disposition des places dans les salles de conférence	44
Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale	28
Documents	50

E

École internationale des Nations Unies	101
Enregistrements sonores et audiovisuels	89
Entrée dans l'enceinte du Siècle	14

G

Garage, accès au	99
Garage, administration	99
Garage, responsabilité en cas de perte et de dommages	99
Grandes commissions de l'Assemblée générale	33

H		Portail des États Membres 92
Handicapées, installations spéciales pour les personnes 111		Porte-parole du Secrétaire général 55
I		Pouvoirs des représentants 25
Information 56		Président de l'Assemblée générale, bureau du 27
Informatique, services d'assistance 92		Procès-verbaux et comptes rendus de séance 47
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) 100		Publications des Nations Unies 67
Internet, accès sans fil à l'Internet, Wi-Fi 93		Publications, vente de 67
Invités de membres des délégations 86		R
J		Radio 68
Journal des Nations Unies 44		Renseignements, comptoir des Renseignements (numéros de téléphone et de bureau) 20
L		Restauration 83
Librairie de l'ONU 107		Restaurant des délégués 83
Lecture, salle de 75		S
Livre bleu 25		Salon de repos 83
Locaux de l'ONU, demandes d'utilisation de 109		Salon des délégués 82
M		Séances, admission aux Sécurité 14
Matériel informatique, don de Médias 89		Service des séances 41
Médias, bibliothèque et services à l'intention du public 55		Service du protocole et de la liaison 16
Médias, partenariats avec les Médias, services et installations . 64		Services téléphoniques 93
Médias sociaux 61		Services informatiques 92
P		Services médicaux, Division des 20
Photographies 64		Service postal des États-Unis 94
		Société civile, services à la 68
		Sonorisation 89
		Stationnement des véhicules 95
		T
		Téléprompteurs 90
		Télévision et diffusion Web 62
		Timbres de l'ONU 108

Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles	46
Transports locaux	100

U

Utilisation du matériel électronique de l'ONU.....	43
---	----

V

Vidéo, projections	90
Vidéoconférences	90
Ville de New York, organisme de liaison	103
Visiteurs, guichet d'accueil des	20
Voyage, remboursement des frais de	79
Voyages, agence de	82



Publié par le Département
de l'Assemblée générale et
de la gestion des conférences
www.un.org/Depts/DGACM



Merci
de recycler



Document
accessible

17-10256